



## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 30 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 30 novembre 2022** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Éric JACQUET – Guy BOISSERIN – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

**Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir** : Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) – Christine MARCILLIERE (à Nicolas KELEN)

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) – Christelle RIVAT (à Roger REMILLY) – Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) – Jessica DIONISIO (à Guy BOISSERIN) – Anne-Charlotte DANNEEL (à Sébastien FRANÇOIS)

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES ..... 4
  1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 ..... 4
  2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 ..... 27
- RESSOURCES HUMAINES..... 30
  3. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS..... 30
  4. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE..... 30
  5. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – SERVICE PETITE ENFANCE ..... 31
  6. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX..... 31
  7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ..... 31
  8. SERVICES MUNICIPAUX ..... 32
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 33
  9. TRANSPORTS ..... 33

• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE .....	37
10.ÉCOLES PUBLIQUES .....	37
11.ÉCOLES PUBLIQUES .....	38
12.ÉCOLES PUBLIQUES .....	39
13.MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BRIGNAIS .....	40
14.TARIFS DE RESTAURATION .....	42
15.TARIFS DE RESTAURATION .....	43
16.TARIFS DE RESTAURATION .....	43
• AFFAIRES SOCIALES .....	44
17.POLITIQUE DE LA VILLE .....	44
• ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE .....	47
18.TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLE ET PRESTATIONS ANNEXES .....	47
• INFORMATIONS .....	52
1. Décisions du Maire.....	52
2. Point permis de construire.....	55
3. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes .....	58

**M. Serge BÉRARD** : Bonsoir chers collègues. Nous allons démarrer cette séance de Conseil municipal, si vous voulez bien. Je propose un secrétaire de séance qui pourrait être Claude MARCOLET par exemple.

Merci Claude. Nous avons des pouvoirs :

- Béatrice VERDIER donne pouvoir à Michèle EYMARD
- Anne-Charlotte DANNEEL donne pouvoir à Sébastien FRANÇOIS
- Jessica DIONISIO donne pouvoir à Guy BOISSERIN
- Christelle RIVAT donne pouvoir à Roger REMILLY

Nous pouvons donc faire le décompte.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Bonsoir. J'ai le pouvoir de Bruno THUET qui a dû le transmettre.

**M. Serge BÉRARD** : Il n'a pas été transmis. Vous allez regarder et vérifier ?

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Il y a 2 – 3 jours ; donc pour moi il a été transmis.

**M. Serge BÉRARD** : Il est passé à travers. Vous vérifierez, M. BLAIN ? Pour l'instant nous allons vérifier si nous avons le pouvoir avant de le décompter. J'en profite, je vois que personne n'est attentif ; pour vous remonter des remarques que j'ai eues par rapport aux gens qui écoutent sur « Facebook » et qui, bien souvent, ont du mal à suivre parce qu'il y a beaucoup de bruit de fond ; des échanges qui ne sont pas toujours les bienvenus par rapport à une écoute, en particulier des personnes qui sont à l'extérieur. Nous avons fait l'effort de mettre en place un dispositif qui fonctionne très bien, j'ai beaucoup de retours quant à la fréquentation et beaucoup de Brignairots ne suivent pas forcément tous les Conseils municipaux mais une bonne partie de ces Conseils et donc je vous demande de prendre cela en compte pour eux et de prendre garde ;

Nous pouvons avoir un mot à nous dire mais les discussions qui durent trop longtemps entre élus perturbent grandement le Conseil municipal. Merci donc d'être attentifs.

Vous avez reçu, j'imagine, le dernier procès-verbal ainsi que les délibérations et les documents joints, annexés à ces délibérations. Est-ce qu'il y a de remarques par rapport au procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui l'approuve ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vais vous lire l'ordre du jour de ce Conseil. Est-ce qu'il y aura des questions éventuellement qu'il faudrait prendre à l'ordre du jour ; que vous avez déjà en tête ? Nous verrons mais a priori rien n'est programmé.

Nous aurons en premier lieu une présentation du débat d'orientation budgétaire conjointement par Agnès BÉRAL et Béatrice DHENNIN ; d'une part pour la Commune et ensuite pour la Régie Autonome Culturelle.

Présentées par Pierre FRESSYNET, 4 délibérations qui portent sur la mise à jour des tableaux des emplois permanents et une modification du tableau avec une création d'emploi et une délibération qui porte sur une conclusion de convention avec le CNFPT.

Jean-Philippe GILLET nous présentera une délibération qui porte sur l'évaluation financière dans le cadre du transfert de compétences au SYTRAL Mobilités.

Sébastien FRANÇOIS aura les délibérations concernant les crédits scolaires et fournitures aux écoles publiques (3 délibérations).

Une délibération portera sur la désignation de représentants du Conseil municipal à la Maison des jeunes et de la culture de Brignais.

Une délibération portera sur les tarifs ; 3 délibérations portées par Sébastien FRANÇOIS concernant la tarification, notamment au niveau de l'environnement scolaire.

Michèle EYMARD nous présentera la convention de gestion avec la CCVG concernant la politique de la Ville.

Enfin, nous aurons une délibération présentée par Anne-Marie MANDRONI concernant la tarification des salles de la Commune.

A l'issue de ces délibérations, nous aurons une présentation des décisions du Maire et une information concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Comme vous le savez, il y a eu une présentation de celui-ci qui porte un certain nombre de recommandations et nous allons faire l'état des lieux de ce qu'a fait la Commune à la suite de ce rapport et où on est de la mise en œuvre des recommandations.

Il y aura également, ce qui n'était pas à l'ordre du jour, mais que nous avons souhaité rajouter, un point qui sera fait par Valérie GRILLON qui concerne l'évolution de la politique urbanistique de la Ville.

Nous sommes très souvent interpellés par nos concitoyens sur tout ce qu'ils voient évoluer dans la Ville en matière de nombre de logements en particulier.

Certains élus aussi s'en préoccupent à juste titre donc il nous a paru utile, à ce stade de l'avancement du mandat, de faire un état des lieux sur ce qui s'est passé, ce qu'il se passe actuellement et donner une perspective sur l'évolution de l'urbanisation de la Commune. Valérie aura un document à nous présenter à l'issue de ce Conseil municipal.

Le pouvoir de Bruno THUET ; nous l'avons effectivement en main donc nous sommes 33 représentés.

Nous allons commencer et je vais donner la parole à Béatrice et Agnès qui vont se répartir la tâche.

- **FINANCES**

- 1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023**

Budget principal de la Ville

**Rapporteurs** : Serge BÉRARD – Agnès BÉRAL – Béatrice DHENNIN

**Mme Agnès BÉRAL** : Comme d'habitude, nous allons vous faire un petit point sur le contexte général donc la situation internationale, nationale, le projet de programmation de loi de finances 2023 – 2027, les tendances budgétaires et les orientations et enfin l'évolution des finances communales.

Nous allons commencer par le contexte général : tout le monde est bien au courant que la fin de la crise Covid et la guerre en Ukraine ont provoqué une inflation galopante je dirais, et peu vue depuis certaines années. Les matières premières ont augmenté ainsi que l'énergie donc les entreprises ont moins investi et les ménages consomment moins aussi.

D'autre part, les banques centrales durcissent leur politique monétaire et augmentent les taux directeurs au détriment de l'activité économique.

Il faut savoir que dans le monde, la croissance mondiale était à 6% en 2021 et devrait être à 3,2% en 2022 (nous ne sommes pas encore à la fin de l'année) et a priori à 2,7% en 2023. Quant à la zone euro, c'est une région fortement impactée par le conflit ukrainien et très dépendante des hydrocarbures russes ; tout le monde en est conscient. La croissance est donc estimée à 3,1 en 2022 et 0,5 en 2023.

La Banque Centrale Européenne révisé ses taux à la hausse, évidemment pour lutter contre l'inflation.

Là vous voyez un schéma des indices de prix à la consommation donc effectivement 6,2 sur 1 an pour 2022 et a priori l'Etat prévoit 4,3 sur 2023 en fonction des coûts de l'énergie effectivement. Ils avaient prévu un petit peu moins et puis ça sera certainement de l'ordre de 4,3%.

La situation des finances publiques : en termes de dette, la France est toujours relativement mal positionnée. Nous sommes à 113% globalement en termes de dette en pourcentage du PIB ; nous sommes cinquièmes plus « mauvais » par rapport à la Grèce.

La loi de programmation 2018 – 2022 prévoyait effectivement une réduction de la dette et, en fonction de la crise, ça n'a pas été possible de restreindre ce montant ; l'Etat a largement dépassé ce qu'il avait prévu au départ donc ça s'est à peu près tenu sur 2017 – 2019 mais ça a explosé en 2020 et en 2022 nous sommes encore à 112%, globalement, de la dette.

A noter quand même que les administrations de Sécurité sociale et locales ont réduit leurs dettes.

Par rapport au déficit budgétaire, 2 Etats en excédent budgétaire et la France à 6,5% par rapport au PIB. Normalement, les critères de Maastricht doivent limiter à 3% le déficit public ; nous sommes encore loin.

Voilà la courbe des soldes de comptes publics entre 2017 et 2021.

Vous voyez la courbe en orange, ce qui s'est passé par rapport à ce qui a été prévu et la nouvelle loi de finances est très prudentielle puisqu'elle estime que nous pourrions atteindre les 3% de déficit par rapport à Maastricht qu'en 2027. C'est donc très prudentiel puis de toute manière l'Etat va compter sur les collectivités locales pour réduire le déficit. Voilà ce qui est attendu donc l'Etat et les organismes d'administration centrale, de -5,6 à - 4,3 jusqu'en 2027. Les administrations publiques locales de - 0,1 à +0,5 et l'administration de Sécurité sociale de 0,80 à 1% ; donc nous comptons beaucoup sur nous pour réduire le déficit de l'Etat. A savoir qu'il y a eu une nouvelle contractualisation et ce sont donc les EPCI, les métropoles qui dépassent les 40 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement qui sont soumis à cette contractualisation. Ils ont donc une contrainte sur leurs dépenses réelles. Nous, nous ne sommes pas concernés, nous avons moins de 40 millions d'euros de dépenses réelles.

Par contre, nous sommes soumis aux dépenses de fonctionnement qui doivent évoluer de l'inflation -0,5% entre 2022 et 2025 et de -0,45 entre 2026 et 2027 ; donc une contrainte quand même un peu importante.

Le projet de loi de finances : le soutien financier de l'Etat aux collectivités. L'Etat augmente les transferts financiers aux collectivités donc ils passent de 105,9 à 107,5. Le montant de la dotation globale de fonctionnement est majoré, ce qui veut dire qu'il n'applique plus l'écrêtement sur la DGF donc nous restons, pour nous, notre collectivité, au même montant que l'année dernière. Il y a un filet de sécurité de 430 millions d'euros qui est versé en soutien exceptionnel pour faire face à la croissance des prix de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice. Nous pourrions être éligibles, nous verrons en fonction de nos critères. Il y a 3 critères qui définissent l'adhésion à ce filet de sécurité et nous verrons dans l'année. Cela tient compte du potentiel fiscal, de nos dépenses réelles de fonctionnement et ainsi de suite, donc nous verrons. Nous pourrions peut-être en bénéficier.

Un fonds vert a été créé et alimenté pour 1,5 milliard d'euros pour soutenir les collectivités dans les projets de performances environnementales et enfin, c'est à la marge, la dotation pour les titres sécurisés sera réformée pour prendre en compte la hausse des demandes des administrés. Depuis 2 – 3 ans maintenant, on peut délivrer les titres sécurisés et ça prend du temps pour nos emplois, et la réservation des titres. On sait très bien que maintenant, c'est un peu difficile de réserver.

Quelques autres mesures du projet de loi de finances : le FPIC qui est maintenu à 1 milliard d'euros donc a priori on ne devrait pas être impactés.

La suppression de la cotisation de la CVAE donc la valeur ajoutée pour l'intercommunalité, qui est remplacée par une fraction de TVA ; pour les entreprises, ce sera sur 2 ans.

Par contre, pour les intercommunalités, c'est dès l'année 2023 que ce sera fait et qui elle sera remplacée par une portion de la TVA.

Il y a toujours la prolongation du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie donc de février 2023 à janvier 2024 avec une limitation de la hausse du tarif réglementé du gaz à 15% au 1<sup>er</sup> janvier et celle des tarifs réglementés sur l'électricité à 15% également au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Nous avons une possibilité d'exonérer la taxe d'aménagement par délibération sur les constructions ou les aménagements qui sont réalisés sur des terrains qui ont fait l'objet d'une opération de dépollution et permettant la réaffectation de sols à un usage conforme aux règles d'urbanisme applicables, ...

Nous avons une hausse de la taxe d'aménagement sur les aires de stationnement ; nous avons un décalage en 2025 de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels et seulement en 2028 de l'actualisation des valeurs locatives donc c'est reporté. Cela fait quelques années qu'on nous en parle ; 2028 c'est loin mais bon... Et une hausse du taux sur les logements vacants qui passe de 25 à 34%.

Nous passons aux tendances budgétaires et aux orientations et je cède la parole à Béatrice DHENNIN.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Bonsoir. Comme nous l'avons vu, le budget 2023 est soumis à un contexte fragile entre l'inflation et les hausses de taux envisageables sur les prêts futurs.

Sur l'année 2023, au niveau du budget de la commune, nous intégrons le transfert de la compétence éclairage public au SIGERLy ; également l'inflation sur les prix de l'énergie, l'impact sur une année entière de l'évolution du point d'indice des salariés de 3,5% et la création de nouveaux postes. Les dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement, augmentent de 4,6% par rapport au budget 2022.

En ce qui concerne les recettes, elles augmentent de 6,13% avec, entre autres, la hausse des bases fiscales simulée à 8,5%. Nous verrons ces points plus en détail dans les prochaines diapositives.

Les dotations perçues par la collectivité représentent 11,73% des dépenses réelles de fonctionnement (c'est la part en vert dans le « camembert »). Ces dotations comprennent entre autres, la dotation globale de fonctionnement, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales et le contrat petite enfance/enfance-jeunesse et les compensations de l'Etat en matière de fiscalité pour tout ce qui est contrat Ogex, c'est-à-dire les élèves qui ont plus de 3 ans qui sont scolarisés dans des établissements privés sous contrat.

Nous pouvons voir ici les différentes dotations perçues et ce que nous pouvons remarquer, c'est que de l'année 2016 à 2021, c'est relativement stable. En 2022, il y a une nette augmentation qui correspond au rapatriement de la petite enfance sur la Ville et en 2023, encore une autre augmentation. En fait, sur les années 2019 à 2022, nous avons un contrat enfance-jeunesse qui était versé en deux temps. Une première partie sur l'année N et le solde sur l'année N+1.

A partir de 2023, nous avons changé de contrat et nous sommes sur une convention territoriale globale qui, elle sera versée à chaque fois sur l'année N, ce qui veut dire qu'en 2023 nous touchons le solde de 2022 plus la totalité de l'année 2023 donc cette hausse exceptionnelle, malheureusement, ne se reproduira pas les années futures.

La dotation globale de fonctionnement que nous allons voir sur la « slide » suivante, est perçue par la Commune et elle baissait depuis pas mal d'années. L'Etat, cette année, a prévu de maintenir les enveloppes au même niveau que l'an dernier.

C'est pour cela que vous voyez 2023 au même niveau que 2022 et ça devrait représenter 170 000 €.

Les impôts et taxes représentent 81,5% des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de 13 314 000 € (c'est la partie bleue sur le « camembert »). Nous pouvons retrouver les plus importantes qui sont les impôts des ménages, les reversements de la CCVG par le biais de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité. Il y a également la taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur l'électricité.

Sur ce tableau, je vous invite à regarder les premières lignes en haut, les bases fiscales de 2022 et 2023. Nous pouvons voir qu'elles sont en nette augmentation. Nous allons voir la raison sur la page suivante. Si on regarde l'ensemble des produits fiscaux de 2022, il était prévu 5 937 700 €, en 2023, 6 442 000 €

Je vous rappelle que depuis 2021 nous ne touchons plus la taxe d'habitation pour les résidences principales et que nous avons été compensés à la place par la part départementale de taxe foncière avec un coefficient correcteur pour éviter qu'elle diminue petit à petit.

Les taux des impôts des ménages qui sont votés par la Commune n'augmentent pas pour le budget 2023 et sont les mêmes que les années précédentes, c'est-à-dire pour la taxe foncière bâtie 27,14% et pour la non-bâtie, 47,32%.

Pourquoi l'augmentation des bases ? Parce que la loi de finances de 2017 a instauré, à compter de l'année 2018, une remise à jour automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels. Ceci est ajusté en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1. Nous sommes le 30 novembre, nous n'avons pas encore le taux de novembre mais par contre nous avons celui d'octobre 2022 et ce qu'on peut voir, c'est que de novembre 2021 à octobre 2022, nous avons augmenté déjà de 7,1. Notre budget pour 2023 intègre donc un produit fiscal de 6 450 000 € comparé aux 5 937 000 € que nous avons estimés pour 2022, ce qui représente une hausse de 8,5%. 8,5% sont les 7,1 liés à l'augmentation des bases et peut-être probablement un peu plus car le mois de novembre a continué dans la foulée et également le nombre de logements qui va en augmentant.

La CCVG nous reverse d'une part l'attribution de compensation qui, elle, est fixe d'une année sur l'autre. Si nous comparons par rapport à 2022, elle a un petit peu baissé puisqu'en fait, de cette somme, est déduite la refacturation du service mutualisé d'autorisations du droit des sols. En 2022, ce service n'avait pas travaillé pour Brignais pour toute l'année mais en 2023 il y aura toute l'année, ce qui explique la baisse de ce montant.

L'autre dotation que nous verse la CCVG c'est la dotation de solidarité communautaire qui, elle, augmente de 145 000 € cette année. Il est à noter que ces chiffres sont des estimations parce que la CCVG n'a pas encore voté son budget et ne le votera qu'en mars 2023.

Nous avons d'autres recettes de fonctionnement, et, dedans, les produits des services qui s'élèvent à 960 000 €. Un certain nombre de ces produits vont être valorisés, ainsi que vous l'avez vu dans le programme de la soirée, donc nous avons 325 500 € de restauration scolaire, 200 000 € pour les crèches et eux ne sont pas revalorisés puisque les prix sont fixés par la CAF, 80 700 € de redevances d'occupation du domaine public, 75 000 € pour la refacturation du service politique de la Ville à la CCVG, 75 000 € également pour le périscolaire, 47 000 € de remboursement à la cuisine centrale des repas des résidents des Arcades, 21 000 € de concession du cimetière et 87 000 € de mise à disposition de personnel vis-à-vis des budgets annexes.

Nous avons d'autres produits de gestion courante qui comprennent le loyer des logements communaux et également la location des gymnases aux collèges, aux lycées et à l'école privée.

Pour cette année, nous pouvons rajouter la location de deux terrains sur lesquels nous avons installé des antennes de téléphonie mobile. Ces autres produits de gestion courante représentent un montant de 100 000 €.

Sur le « camembert » de gauche, nous pouvons voir très facilement que le gros de nos recettes de fonctionnement ce sont les impôts et taxes pour 81,5%, suivis ensuite par les dotations et les subventions pour 11,73% et ensuite par les produits des services pour 5,88%.

L'histogramme de droite vous présente l'évolution des recettes en comparaison. En bleu, vous avez le budget initial de 2022, en bordeaux le réalisé estimé pour 2022 et en vert le budget de 2023.

Les charges à caractère général : elles s'élèvent à 2 685 000 €. Nous avons, premièrement, un certain nombre de suppressions de charges pour 357 000 €. Là-dedans, nous pouvons parler de 230 000 € pour l'éclairage public qui est transféré au SIGERLY. Cette somme couvre à la fois la consommation électrique et l'entretien ; 32 000 € de navette-transports à transférer au SYTRAL. Là ce n'est pas une année entière puisque l'an dernier nous ne leur avons transféré que pour la moitié de l'année ; 58 000 € avec l'arrêt de l'externalisation du renfort du nettoyage Covid dans les écoles ; 12 000 € concernent l'arrêt des classes de découvertes en périscolaire et d'autres petites choses.

Dans le même temps, nous avons eu de nouvelles dépenses qui ont été inscrites dont 30 000 € d'externalisation du nettoyage du Bri 'Sports, 36 000 € d'assurances de dommages-ouvrages pour le groupe scolaire Jean Moulin puisqu'elle se paye en une seule fois pour la totalité des travaux. Il est prévu de la verser en 2023. Ensuite, 22 000 € d'égavage puisque nous avons réalisé un audit sur l'ensemble des arbres de la Commune de façon à voir s'il y avait des soucis et compte tenu de l'épisode de canicule que nous avons eu l'été dernier, on nous a demandé, pour être en sécurité, de réaliser beaucoup plus d'égavage que les autres années et nous avons également 15 000 € d'externalisation d'entretien des espaces verts, dans l'attente d'un recrutement.

L'inflation va également impacter les frais d'électricité et de gaz. Nous l'avons estimé à 37 000 € soit 10% de hausse mais également les denrées alimentaires pour un montant de 20 000 €.

Agnès BÉRAL va vous parler des dépenses de personnel.

**Mme Agnès BÉRAL** : Merci Béatrice. Pour l'année 2023, ces dépenses de personnel représenteront 8 700 000 €. Les mesures principales que nous avons prises en compte c'est donc le glissement vieillesse et technicité pour 42 500 €.

Comme vous le savez, cela tient compte des évolutions de carrière. Nous prévoyons a priori une revalorisation du point d'indice de 3,5% en juillet 2023. Nous ne l'avons pas prévu en 2022 et c'est arrivé en juillet mais nous le prévoyons a priori en 2023 et cela représente 108 000 €. Vu l'inflation, je pense que l'Etat devra faire quelque chose pour les fonctionnaires.

Une revalorisation du SMIC, nous le savons, de 1,5% en janvier 2023, ce qui représentera 8 000 € ; le transfert d'un agent de la petite enfance du CCAS vers la Ville qui finit sa période de stage en 2022 pour un montant de 32 000 €, donc c'est la dernière personne de la petite enfance à être rapatriée à la Ville ; une réorganisation de plusieurs services conduisant à la création de postes pour 242 000 € (nous ferons le détail en page 30) ; l'augmentation de 0,5 ETP suite à l'affectation d'un agent à hauteur de 90% à la ludothèque.

De même, l'augmentation de 0,5 ETP d'un poste d'agent de maintenance des bâtiments communaux spécialité électricien suite à un départ en retraite, et l'externalisation de l'entretien ménager de la crèche Abri 'Co suite à la mutation d'un agent de la résidence autonomie des Arcades.

Enfin, la mise à disposition de personnel pour un montant de 125 000 €. Nous allons vous détailler cela, donc les changements de temps de travail, il y a une transformation d'emploi de temps non complet de 80% à 50% à la direction enfance, jeunesse et sport ; toujours le recours à des agents contractuels, vous avez l'habitude aussi ; un remplacement de maternité au sein de la crèche Abri'Co, 9 contrats d'apprentissage dont un au Cabinet, un à la Plateforme, un au contrôle de gestion, deux aux espaces verts, un à l'urbanisme, un à la DEJS, au service animation périscolaire, un à la médiathèque et un à la crèche Abri'Co ; trois services civiques, 7 saisonniers estivaux pour les services techniques dont deux au cadre de vie, trois aux espaces verts et deux à l'unité d'entretien ménager ; des animateurs vacataires en renfort sur les temps périscolaires, des vacataires intervenant au restaurant scolaire autour des manifestations annuelles et enfin des remplacements ponctuels pour les services.

Les créations et suppressions de postes : nous vous en avons déjà parlé, donc la création d'un poste de directeur des ressources humaines pour appuyer simplement le Comité de direction qui sera effectif dans 2 ans, quand la directrice générale adjointe deviendra directrice générale des services ; la création d'un poste de directeur adjoint à la DEJS. Comme le poste de directeur de DEJS s'est agrandi avec les crèches, c'est donc un poste beaucoup plus important et il convient d'avoir un directeur adjoint ; un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, c'est un petit peu parce que l'Etat veut que les écoles soient suppléées par des postes Etaps ; la création d'un poste d'agent municipal, ce sera en fonction du CSU (nous vous en avons déjà parlé), un poste de cuisinier au sein de la cuisine centrale. Nous avons une personne qui va partir en retraite et une autre qui est absente depuis longtemps, donc nous avons besoin d'un poste de cuisinier qui est indispensable ; 4 postes d'apprentis et enfin la suppression d'un poste et demi à l'entretien ménager suite à l'externalisation.

Ensuite, 4 départs en retraite prévus : 2 en décembre 2022 et en mars 2023 à la DEJS, 1 en 2023 au service technique et 1 en 2023 aussi au service technique mais au dernier trimestre.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Bonsoir. Pouvons-nous poser des questions au fur et à mesure ou faut-il attendre la fin de la présentation pour poser des questions ?

**Mme Agnès BÉRAL** : Vous pouvez poser les questions au fur et à mesure.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : J'avais une remarque sur ce qu'a dit Béatrice DHENNIN tout à l'heure sur les transferts au SIGERLy et au SYTRAL, nous y reviendrons, mais où ce sont des dépenses qui disparaissent ; elles changent de cases en fait ; elles ne disparaissent pas vraiment parce que je suppose que nous n'allons pas éteindre toutes les lumières de la Ville, même si le parking était éteint ce soir ; je suppose que ça va simplement être un transfert de dépenses ; ça c'est juste une remarque.

Pour les dépenses de personnel en 2023, ce que vous affichez c'est 8,7 millions d'euros. En 2022 nous affichions 8 121 000 €, ce qui fait un écart de 579 000 €, ce qui est un montant non négligeable. Je trouve que c'est un petit peu compliqué de savoir là-dedans, dans cet écart, ce qui concerne des dépenses obligatoires de type glissement-vieillesse-technicité et évolutions de type évolution du point d'indice ;

donc des choses que, de toute façon, nous sommes obligés de les payer, et ce qui, par ailleurs, concerne des évolutions en matière de nombre d'heures payées. Je persiste à dire, je suis désolée, je redis toujours la même chose, mais je trouve que c'est extrêmement compliqué (je l'ai dit en Commission n°1 aussi) d'avoir une liste de personnel en plus et en moins. Je n'ai pas l'organigramme en tête, je suis désolée, et j'aimerais savoir combien d'heures nous avons payé ou d'ETP nous avons payé sur les différentes années pour essayer de se rendre compte de la façon dont évolue le personnel.

**Mme Agnès BÉRAL** : Le chiffre que vous annoncez de 8 150 000 €, c'est de BP à BP. Je vous rappelle qu'au BS nous avons augmenté ce montant parce que nous n'avions pas prévu en 2022 l'augmentation du point d'indice donc 3,5% cela représente environ 120 000 € déjà et, effectivement, nous avons eu d'autres charges, nous avons eu aussi l'augmentation du SMIC. Si nous reprenons avec tout ce qui est arrivé en DM (en délibération modificative) et au BS, nous sommes globalement à 300 000 € en plus, que ce que nous annonçons dans nos chiffres. Les nouveaux postes nous coûtent déjà 245 000 €. Les heures, là par contre, je ne suis pas capable de vous le dire pourquoi des heures en plus.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Parce qu'en fait, ce que vous dites-là, c'est qu'il y a 300 000 € qui sont de la dépense obligatoire.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui, tout à fait.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : C'est un petit peu compliqué de s'y retrouver et les heures sont juste pour savoir quelles sont les évolutions globales de personnel. C'est vrai que de voir toute une liste, moi sincèrement, je ne suis absolument pas capable de...enfin j'ai du mal à voir les évolutions. Est-ce qu'au final nous avons plus de personnes ou moins de personnes, dans quel(s) service(s), pourquoi ? C'est assez difficile de s'y retrouver donc c'est vrai qu'un bilan global d'ETP, je ne sais pas, enfin d'avoir quelque chose de plus facile à comprendre et nous mesurons mieux l'évolution sur les différentes années.

**Mme Agnès BÉRAL** : Alors effectivement, c'est très difficile d'évaluer les ETP. Nous vous le présenterons au mois de décembre parce qu'en fait lorsque nous vous présentons le bilan annuel du tableau des effectifs nous vous mettons le nombre d'ETP et son évolution. Nous ne pouvons pas vous le dire maintenant parce qu'en fait les postes, nous avons des personnes absentes, nous les remplaçons, ce qui ne veut pas dire qu'il y a un changement d'ETP. Nous vous donnerons au mois de décembre, en même temps que le tableau des effectifs, le nombre d'ETP et l'évolution. Il y a juste, après, un nombre d'ETP qui est indiqué pour l'année 2021 mais c'est vrai que nous ne donnons pas l'évolution pour le moment.

**M. Serge BÉRARD** : En tous cas, je rappelle les objectifs que nous avons, c'est de maîtriser globalement la masse salariale et donc ce qui est important c'est de voir évoluer le montant total et ensuite de regarder, mais vous avez bien posé le problème, quelle est la dynamique obligatoire effectivement des charges ; vous avez noté que nous avons pris en compte une évolution hypothétique du point d'indice en 2023 parce que ça nous a paru raisonnable de le prendre en compte. Avec une telle inflation, nous voyons mal comment nous n'aurons pas un rappel sur l'indice. Il faut se rappeler qu'à la même époque l'année dernière, nous n'imaginions pas que nous aurions une augmentation de 3,5% sur l'indice donc par prudence nous avons pris en compte cet élément-là ce qui fait que les éléments à caractère obligatoire que nous ne maîtrisons pas ou que nous estimons devoir subir, sont du niveau que vous avez évoqué.

Après, vous avez là, la liste des principales évolutions sur l'organisation de la Ville. Vous vous apercevez qu'il y a des choses qui disparaissent, d'autres qui sont rajoutées et qu'à la sortie on se retrouve avec une masse salariale qui augmente, en gros, moins que l'inflation que nous subissons par ailleurs, mais qui est au-delà du simple mécanisme de réajustement automatique des augmentations des agents.

Notez que nous avons pointé quelques points sur lesquels nous souhaitons que la Ville évolue. Nous avons parlé de la Police Municipale qu'il faut renforcer. Nous avons un sujet sur lequel nous reviendrons mais sur notamment les horaires, peut-être le soir, le CSU, nous avons tous ces postes-là qui pour certains, constituent des créations mais qui amèneront, nous le pensons aussi, des sortes d'investissements pour remettre en ordre des services qui, peut-être, auront à se remettre en cause. Nous avons évoqué notamment les ressources humaines sur lesquelles, vous l'avez vu lors d'une Commission générale, un travail important a été fait, de réflexion sur l'organisation optimale à terme et qui suppose le recrutement d'un responsable des ressources humaines donc c'est un peu le quotidien de la gestion d'une organisation de 220 ETP à peu près et de 300 agents donc effectivement nous avons quelques postes qui peuvent être amenés à évoluer parce que nous amenons aussi des services supplémentaires à une Ville qui est en croissance comme vous le constatez tous. Valérie GRILLON aura l'occasion d'en reparler en fin de Conseil municipal.

En revanche, il y a un point auquel je suis aussi attaché et pour l'instant nous n'arrivons pas, pour des raisons techniques, ce n'est pas si simple, que nous avons initié mais que nous avons du mal à mettre en œuvre pour avoir une bonne compréhension des évolutions, c'est l'approche analytique qui est toujours « dans les tuyaux » mais que nous ne savons pas encore valoriser dans une présentation de cette nature, c'est-à-dire en gros, comment évoluent les grands services en termes de coûts, en fonction des missions qui évoluent et qui peuvent évoluer également. C'est donc un sujet qui est sur l'établi du service finances et j'espère qu'on va pouvoir le traduire par des outils concrets l'année prochaine.

En tout cas, cela ne veut pas dire que l'on ne maîtrise pas à l'intérieur bien entendu, mais on a du mal à afficher, à répondre à votre demande. Pour être honnête, je la trouve très pertinente et j'ai la même auprès des services.

**Mme Christiane CONSTANT** : Bonsoir. Je ne savais pas que nous pouvions commencer le débat ; je pense que nous pouvons le continuer à la fin mais je voudrais revenir sur la diapo 29 sur les dépenses de personnel.

Il y a un poste qui passe, justement celui-ci, où nous diminuons de 80,5% au niveau DEJS, jeunesse et sport, pouvons-nous nous dire de quel poste il s'agit ? Parce que vous ne l'avez pas précisé.

**Mme Agnès BÉRAL** : Il s'agit d'un animateur qui travaillait à 80% pour la Ville mais qui travaille également pour une association et c'est sa volonté de réduire son poste à 50% pour la Ville, et de travailler par ailleurs pour l'association et, entre autres, pour la MJC.

**M. Lionel CATRAIN** : Je reviens sur les expressions que vous utilisez dans la présentation, notamment sur les charges à caractère général. Outre celles qu'a souligné Isabelle WEULERSSE sur les suppressions de charge, qui ne sont pas des suppressions mais bien des transferts. Vous parlez également de nouvelles dépenses qui sont inscrites et une m'a particulièrement intéressée, c'est l'externalisation du nettoyage du Bri'Sports.

J'avais naïvement pensé que ça faisait 34 ans qu'il n'était pas entretenu mais j'ai compris que ce n'était pas le cas. Je voulais savoir si c'était un surcoût ou si c'était le coût d'entretien du Bri'Sports qui était de 30 000 €.

**Mme Agnès BÉRAL** : Non, simplement nous avons eu une personne qui est partie en retraite et nous avons souhaité externaliser sur le Bri'Sports donc il y a un coût en moins en dépense de personnel et un coût en plus dans les charges à caractère général. Nous avons pris une décision d'externaliser certaines choses mais...

**M. Lionel CATRAIN** : Je ne conteste pas les choix, ce sont les vôtres mais simplement la façon de le présenter, où l'on a l'impression qu'il y a des choses qui viennent en plus et on ne sait pas qu'il y a des choses qui viennent en moins donc c'est compliqué de ne pas avoir les choses à côté des autres pour les avoir en références.

**Mme Agnès BÉRAL** : Dans les départs en retraite, nous avons 1,5 départ en retraite.

**M. Lionel CATRAIN** : Vous le savez, mais nous, nous devons le retrouver.

**M. Serge BÉRARD** : C'est d'ailleurs pour ça que nous avons un débat pour préciser les choses puisque la bonne pratique, la bonne présentation n'existe pas vraiment. Il faut à un moment donné présenter les choses et cela amène des questions auxquelles nous essayons de répondre et chacun peut avoir un regard différent sur, justement, la présentation. L'important c'est que les choses soient transparentes.

**Mme Christiane CONSTANT** : Toujours une précision, 32 000 € de navette transférés (deuxième ligne) au SYTRAL. Vous avez dit que ce n'était pas l'année complète. Pouvez-vous nous dire quel est le nombre de mois que nous avons transféré sur l'année ?

**Mme Agnès BÉRAL** : 6 mois.

**M. Serge BÉRARD** : Nous allons d'ailleurs revenir sur cette question-là.

**Mme Christiane CONSTANT** : Donc 64 000 € sur l'année. Sur la prochaine délibération ce n'est pas 64 000 € mais plus.

**M. Serge BÉRARD** : Cela ne doit pas être très loin.

**Mme Agnès BÉRAL** : C'est 59 950 €. Il y a un tout petit peu plus car c'était jusqu'en juillet (une partie de juillet) donc ça faisait 32 000 €.

**M. Serge BÉRARD** : C'est peut-être 15 jours de juillet avec, alors.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui car la navette n'était pas là mais effectivement c'était un peu plus de 6 mois.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Puisque nous sommes sur cette diapo, je voulais revenir à la dernière ligne, sur les frais d'électricité et de gaz (désolée, c'est aussi un sujet qui m'intéresse). Vous annoncez 10% de hausse en 2023 et est-ce qu'on a une idée de la hausse qu'il y a eu en 2022 ?

**M. Serge BÉRARD** : Elle est quasiment nulle je crois. Nous allons regarder ça. M. BLAIN, avez-vous la réponse directe ?

**M. Philippe BLAIN** : Non. Une suspension de séance pour préciser que nous allons vous donner la réponse.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Merci M. BLAIN.

**M. Serge BÉRARD** : Nous avançons. Alors charges à caractère général, c'est juste une notion comptable (pour M. CATRAIN, au passage) dans le plan comptable. Nous pourrions donner une autre dénomination mais c'est la dénomination comptable.

**Mme Agnès BÉRAL** : Nous passons aux structures des effectifs.

**M. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, sur le gaz, l'augmentation 2022, alors sous réserve de la certitude de tous les rattachements (c'est tout de même un peu compliqué, les factures d'énergie), donc 8% pour le gaz et environ 11% pour l'électricité.*

**M. Serge BÉRARD** : Oui mais vous parliez de l'année d'avant, non ?

**Mme Agnès BÉRAL** : 2022.

**M. Philippe BLAIN** : Oui, nous aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Nous avons eu ces montants-là l'année d'avant ?

**M. Philippe BLAIN** : Oui, nous maintenons 2022. C'est très peu par rapport à certaines autres collectivités.

**Mme Agnès BÉRAL** : Nous avons des contrats.

**M. Serge BÉRARD** : Puisque nous évoquons ce sujet-là, je voulais en parler à la fin mais je vous rappelle que, le 12 décembre, nous organisons une réunion publique sur cette thématique de la politique énergétique de la Commune pour informer nos concitoyens de ce qui se passe dans notre gestion communale en matière d'énergie et également avec des intervenants qui parleront de ce qu'ils peuvent aussi faire pour nos concitoyens en la matière. Ce sera donc le lundi 12 au Briscope. Je vous redonne la parole.

**Mme Agnès BÉRAL** : Toutes les « slides » qui vont suivre sont issues du rapport social unique, donc la structure des effectifs en 2021 puisque nous n'avons pas encore le rapport social unique de 2022 donc nous nous référons au rapport de 2021, 174 ETP sur la Ville dont 72% de femmes et 28% d'hommes. Vous voyez par catégorie les variations.

Nous passons ensuite à la structure des effectifs donc la moyenne d'âge qui est de 41 pour les hommes et 42 pour les femmes. Il y a la catégorie C, la plus grosse catégorie évidemment ; 11% de catégorie B, 7% de catégorie A et les autres sont tous nos vacataires qui ne sont pas classifiés comme ça.

Ensuite, les conditions de rémunération et durée effective de travail, donc aussi par catégorie, la A, la B, la C et le coût moyen pour les autres personnes ; un coût moyen sur la Commune de 2 592 € ; coût moyen mensuel constaté en 2021.

Ensuite, les conditions de rémunération et durée effective de travail aussi avec les régimes indemnitaires moyens ; pour les contractuels mensualisés, les régimes indemnitaires moyens de CNRA-CL donc ce sont les fonctionnaires, les régimes indemnitaires moyens pour l'IRCANTEC, ce sont les contractuels et enfin pour les derniers, c'est régime contractuel indiciaire horaire donc les vacataires, soit une moyenne de 16,03% sur la masse salariale.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je reviendrais bien sûr, sur l'équilibre hommes-femmes dans le recrutement et dans les effectifs. Hier soir nous étions à la CCVG, nous avons regardé les mêmes statistiques ; or les hommes et les femmes c'est à peu près équilibré.

**Mme Agnès BÉRAL** : Non, c'était 25 – 75, aussi bien aux Arcades qu'au CCAS.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non, je parle de la CCVG.

**Mme Agnès BÉRAL** : Ah pardon.

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui, à la CCVG c'était bien équilibré et là je trouve que c'est disproportionné. Après, ce n'est pas le même personnel.

**M. Serge BÉRARD** : Il faut quand même noter que ce ne sont pas les mêmes missions, surtout. Quand vous prenez toutes les missions petite-enfance, affaires scolaires, le domaine de Sébastien, donc du coup ça pèse sur la statistique moyenne alors que la CCVG a des missions beaucoup plus techniques, ce qui fait que l'équilibre est différent. C'est une réalité sociale, sociologique et incontestable aujourd'hui.

**Mme Christiane CONSTANT** : On ne peut pas recruter des femmes au service technique ; c'est trop compliqué pour elles...

**M. Serge BÉRARD** : Je crois qu'il y a un homme de ménage.

**Mme Agnès BÉRAL** : Deux hommes de ménage.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, deux mais sur une vingtaine de personnes. Ce n'est pas la volonté. La volonté est bien là mais malheureusement, sur un certain nombre de postes, ce n'est pas simple.

**Mme Agnès BÉRAL** : A la Police municipale il n'y a que des hommes, sauf une ASVP.

**M. Serge BÉRARD** : Dans le domaine technique c'est pareil, il va y avoir beaucoup plus d'hommes.

**Mme Agnès BÉRAL** : Dans les services « maternels » ce ne sont que des femmes.

**M. Serge BÉRARD** : Les services techniques sont beaucoup plus constitués d'hommes donc la nature des compétences exercées détermine le taux.

**Mme Agnès BÉRAL** : Ce n'est pas une volonté aussi. Lorsque nous recrutons, nous avons effectivement beaucoup plus de femmes.

**M. Serge BÉRARD** : Avons-nous bien répondu, Mme CONSTANT ? Je vous propose de continuer, Mme BÉRAL. Mme CONSTANT, vous voulez rajouter autre chose ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Cette discussion que nous avons, ça ne va pas là.

**M. Serge BÉRARD** : Mais c'est bien de l'avoir avec nous.

**Mme Agnès BÉRAL** : Nous vous rappelons simplement aussi les avantages et les éléments de rémunération. Nous avons toujours la prime de fin d'année qui est fixe pour tous les agents et qui est la même. Elle est simplement proratisée en fonction du temps de travail et de la présence des agents. Les titres de restauration, comme vous le savez, nous avons revalorisé la valeur faciale cette année, donc elle est passée à 7 €, la part employeur à 4 € et la part salariale à 3 €.

Ensuite, nous avons la participation employeur/mutuelles que nous avons également revalorisée cette année et qui est en fonction effectivement du type de famille (les adhérents isolés, les couples adhérents ou les familles) ; pour ceux qui souhaitent adhérer à une mutuelle labellisée.

Ensuite, nous avons la participation employeur et prévoyance, dont nous participons également sur cette partie-là avec le Centre de gestion sur les risques de prévoyance ; à savoir que ce risque de prévoyance permet de payer les jours de maladie qui ne sont pas remboursés, tout simplement. C'est un complément de salaire, donc c'est quand même aussi intéressant.

D'autre part, il y a aussi l'attribution de chèques CESU pour les agents qui ont des enfants à charge, gardés par un assistant maternel ou une structure d'accueil collectif.

Ensuite, nous avons des autres avantages en nature, les logements de fonction (nous en avons 8) et qui sont répartis en 3 pour les policiers municipaux et 5 pour les gardiens et il n'y a pas de véhicule de fonction mis à la disposition du personnel.

Le temps de travail, nous en avons discuté pas mal cette année, donc nous avons dû nous mettre au temps légal du temps de travail annuel, soit 1 607 heures (1 600 + 7 heures dédiées à la journée de solidarité). Dans la Commune, nous avons trois cycles de temps : 35, 36 ou 39 heures hebdomadaires. Nous rappelons que les congés d'ancienneté ont été supprimés parce qu'ils n'étaient pas légaux, tout simplement, et les jours de fractionnement sont attribués sous les conditions règlementaires.

Enfin, nous avons le logiciel de gestion des temps et des activités par badgeage qui permet à tous les bénéficiaires d'avoir un compte de leur temps à la minute près et avec un traitement mensuel.

Nous avons établi depuis 2020 les « lignes directrices de gestion ». C'est un nouvel instrument souple de gestion des ressources humaines donc en 2020 et en 2021, nous avons établi les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade et cette année nous avons fait les lignes directrices de gestion généralistes qui développent notre politique en matière de RH.

Je repasse la parole à Béatrice.

**M. Serge BÉRARD** : Pas d'autres questions sur la partie « personnel » ?

**Mme Béatrice DHENNIN** : Les participations et les subventions regroupent les contributions auprès des syndicats, les subventions de fonctionnement au budget annexe et le soutien au monde associatif. Nous allons commencer par les subventions au budget annexe.

Si nous voyons le total de 2022, nous avons versé 634 000 € et, en 2023, nous allons être très proches puisque nous avons prévu 631 000 €. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous ne versons plus de subvention de fonctionnement pour la petite enfance puisque celle-ci a été intégrée dans le budget de la Ville.

Sur la partie en-dessous du tableau, vous pouvez voir la part que représente la subvention de fonctionnement dans le budget de la structure concernée. Nous avons ensuite les soutiens aux associations. Pour certaines, nous avons versé un petit peu plus. Par exemple, nous avons versé 492 000 € au Centre social, qui est à comparer avec 415 000 € en 2022 à périmètre constant ; 225 000 € pour la MJC alors qu'en 2022 nous avons versé 85 000 € mais il n'avait commencé à intervenir qu'à compter de septembre.

L'École de musique elle, est toujours stable à 111 000 €. Pour l'Ogec, nous avons versé 320 000 € contre 332 000 € l'an dernier et, pour les autres associations, c'est très proche puisque cette année nous avons prévu de verser 195 000 € contre 196 000 € l'an dernier.

Les participations aux syndicats sont estimées à 366 000 €, ce qui est proche de celles de l'an dernier puisque l'an dernier nous avons versé 302 000 €, mais cette année il y a les 59 900 € que l'on verse en plus pour le SYTRAL donc nous sommes très proches et cela va nous faire 366 000 €, comparé à 362 000 €, à périmètre constant.

Les atténuations de produits : chaque année la Commune reverse à l'Etat et pour cette année, environ 770 000 € : 60 000 € pour le prélèvement SRU puisque nous avons actuellement un taux de 21,97% (taux du 1<sup>er</sup> janvier 2021) parce que nous fonctionnons toujours sur un taux avec une année de décalage, au lieu des 25% et, au titre du fonds de péréquation communal et intercommunal, nous versons 710 000 €.

Dans le même temps, l'Etat nous verse 171 000 € de DGF : 770 000 € contre 771 000 €, c'est vite vu de voir que nous versons 599 000 € à l'Etat cette année.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je voudrais revenir sur la 50, s'il vous plaît. Pouvez-vous nous dire à peu près la subvention versée à l'Ogec ? La différence ?

**Mme Béatrice DHENNIN** : La subvention pour cette année à l'Ogec est prévue à 320 000 € et l'an dernier, 332 000 €. Elle est basée sur le nombre d'enfants de Brignais.

**Mme Christiane CONSTANT** : D'accord. Alors à ce propos, je ne sais pas si vous vous souvenez mais le Gouvernement avait dit qu'il rembourserait les communes à l'euro près de la perte pour rétablir la différence entre le public et le privé. Avons-nous reçu ce retour à 1 € près de ce que nous perdions, s'il vous plaît ?

**M. Serge BÉRARD** : Pour l'instant, nous avons un problème de gestion de trésorerie visiblement en face de nous, qui est la trésorerie de l'Etat et nous attendons toujours l'argent.

**Mme Christiane CONSTANT** : Cela date de 2019- 2020 et nous perdons sur les collectivités territoriales.

**M. Serge BÉRARD** : C'est notre trésorerie qui supporte ces retards.

**Mme Christiane CONSTANT** : J'ai vu que la Trésorerie fermait fin 2023 à Oullins donc si elle ferme, ce coup-ci nous n'aurons vraiment plus rien. C'est quand même gravissime.

**M. Serge BÉRARD** : Il faut espérer que l'Etat continuera à payer.

**Mme Christiane CONSTANT** : Comment les collectivités territoriales vont subvenir à leurs besoins bientôt ? Et surtout en l'absence de personnels qui sont indispensables pour le fonctionnement des services publics en France.

**M. Serge BÉRARD** : Le fait que la Trésorerie ferme ne signifie pas que nous allons arrêter de payer. Pour autant, si vous voulez mon point de vue là-dessus, je pense que nous serions tout à fait à même, aujourd'hui nous sommes ordonnateur mais nous pourrions être payeur et l'Etat par ailleurs a des outils de contrôle pour vérifier ce que l'on fait a posteriori.

Finalement, nous sommes un peu infantilisés puisque le Maire ne tient pas le carnet de chèques de la Ville et je pense que tout ceci devrait évoluer.

C'est comme ça en l'état et, effectivement, nous avons aussi des retards de paiement sur un certain nombre de prestations et en particulier sur celle-ci.

**Mme Christiane CONSTANT** : Mais est-ce que l'Association des Maires qui n'a pas vu le Président traverser la rue pour aller les voir, je vous le rappelle, est-ce que cette association élève la voix ? Je lis quand même tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils font et sur ce retour de 1 € à l'euro près, est-ce que les autres collectivités (nous, nous tenons le coup ; apparemment je regarde au niveau financements et recettes et nous allons peut-être obtenir plus) mais quand même, il y a énormément de collectivités en souffrance en France et est-ce que l'Association des Maires de France ; avez-vous déjà évoqué cela en réunion départementale ?

**M. Serge BÉRARD** : Je ne suis pas habilité pour parler au nom des Maires de France ; je ne fais pas partie du bureau mais ce que nous pouvons dire simplement c'est que, effectivement, si vous étiez présente lors du congrès des Maires du Rhône qui s'est tenu à Brignais, vous auriez entendu dans mon discours que je mettais fortement en cause le rôle de l'Etat, notamment par rapport au FPIC par exemple. Je trouve que ce FPIC caractérise une mauvaise attitude de l'Etat.

Qu'est-ce que le FPIC ? Ce n'est ni plus ni moins un prélèvement qui est fait sur les Brignairots d'une somme qui est redistribuée à d'autres communes sans que les Brignairots ne le sachent. Nous avons aujourd'hui 700 000 € qui sont prélevés sur nos finances, c'est-à-dire que l'Etat aurait pu choisir d'aller chercher l'argent directement dans la poche des Brignairots. Il le prend dans l'argent que les Brignairots nous donnent sans le leur dire en fait et c'est tout à fait scandaleux. Pour moi c'est un manque de courage en fait, d'assumer une fiscalisation et aujourd'hui vous le savez, le FPIC sert à financer les communes les plus fragiles. Alors, nous pouvons imaginer que nous avons un rôle à jouer pour accompagner les communes les plus fragiles mais pas en prenant sur les communes qui sont censées être un peu plus riches (nous pouvons discuter de ça quand nous voyons notre taux de financement...) Voilà typiquement le genre d'attitude que nous condamnons, que l'Association des Maires de France condamne mais après il y a des législateurs qui doivent écouter, en prendre et en tirer les conséquences ; ce qui n'est pas nécessairement le cas.

Vous avez entendu quand même que les Maires se sont fortement exprimés et que le discours du Président de la République prétend les écouter ; nous allons voir la suite.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je vous rappelle également que, sur la taxe d'habitation, le même discours a été tenu pour un retour envers les collectivités puisque nous avons perdu également la taxe d'habitation et ils avaient dit : « à l'euro près, nous rembourserons ».

**M. Serge BÉRARD** : Alors ça c'est vrai.

**Mme Christiane CONSTANT** : Vous l'avez perçue ?

**M. Serge BÉRARD** : Non, mais vous avez remarqué que la taxe d'habitation, la taxe foncière, est passée à 27% car nous récupérons la partie du Département. En fait, l'Etat a dit, a fait le choix, plutôt que de baisser la TVA, de supprimer la taxe d'habitation et de dire aux communes : « je vous remplace cette taxe d'habitation que vous n'allez pas percevoir par une augmentation du taux qui correspond à ce que le Département a récupéré ». L'un dans l'autre, nous récupérons tout.

Le seul problème derrière tout cela, c'est que lorsque nous avons une augmentation de 8% des bases, qui est imposée par la loi, seuls les propriétaires vont payer et il y a toute une partie de Français qui sont exclus de la participation au financement de nos communes et ça c'est un vrai sujet. C'est un autre sujet par rapport à l'équilibre financier mais qui est là par rapport à l'équité fiscale aussi.

Effectivement, il y a beaucoup à dire actuellement. Vous savez que le Président de la République s'engage, paraît-il, dans une grande démarche de centralisation. Nous attendons de voir la suite mais il y a urgence à mon avis à faire confiance aux élus locaux qu'ils soient départementaux, régionaux ou municipaux et qui sont tout à fait capables de prendre des compétences, pour autant qu'on leur laisse une marge de manœuvre fiscale aussi et ils montreront qu'ils sont capables de gérer dans de très bonnes conditions.

**Mme Christiane CONSTANT** : Mais c'est mal parti parce que la décentralisation, on rentre dans une centralisation d'Etat et donc c'est mal parti pour faire confiance aux élus locaux malheureusement et regardez combien de Maires craquent car c'est infernal cette position ?

**M. Serge BÉRARD** : Il nous arrive d'être souvent d'accord, Mme CONSTANT.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je vous remercie M. le Maire mais je crois que, ah là la...

**M. Serge BÉRARD** : Je vous propose de continuer s'il n'y a pas d'autres questions sur ce rôle de l'Etat.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Je vais donc insister, nous versons donc à l'Etat 599 000 € en 2023.

Si nous regardons notre tableau, nous remarquons qu'en 2016 nous recevions de l'Etat 719 000 € et maintenant 599 000 €, soit un impact tout de même de 1 318 000 €, ce qui fait un différentiel qui va peut-être dans votre sens.

Les dépenses de fonctionnement pour le budget 2023 : sur le « camembert », vous pouvez voir la partie bleue qui représente 58,5%, c'est tout ce qui est charges de personnel, suivi en bordeaux par tout ce qui est charges à caractère général pour 18% et en vert les autres charges de gestion courante.

Sur l'histogramme à droite, vous avez en bleu le budget primitif de 2022, en bordeaux l'estimé réalisé pour 2022 et en vert le budget de 2023. Nous allons passer à la section d'investissement.

La section de fonctionnement permettrait de dégager un autofinancement d'environ 2 036 000 € en intégrant les dotations aux amortissements. A ceci, il faut ajouter un certain nombre de recettes dont environ 700 000 € de subventions. Nous pouvons citer 291 000 € pour le groupe scolaire Jean Moulin, 200 000 € pour le terrain de foot synthétique...

Le fonds de compensation de la TVA est à hauteur de 420 000 € ; les taxes d'aménagement pour 300 000 € et il est déjà prévu, nous en avons déjà parlé, la cession d'une maison rue de l'Industrie pour 245 000 € ainsi que la rétrocession définitive de la ZAC de la Giraudière pour 14 000 €.

Nous pouvons rajouter à ceci les amendes de police pour un montant de 140 000 €. Ce n'est pas un des montants les plus hauts mais il faut savoir qu'en 2022 le radar a été vandalisé et rapportera moins sur nos finances.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : J'ai une question sur les subventions. La subvention sur le groupe scolaire est extrêmement précise à 291 000 €. Est-ce une promesse de subvention ou une subvention estimée sur un pourcentage ?

**M. Serge BÉRARD** : Cela a été acté et au passage, je rappelle que nous avons été extrêmement déçus ; j'ai eu l'occasion de m'épancher auprès du Sous-Préfet à ce sujet ; nous attendions 1 million d'euros ; c'était au moment du plan de relance, ça s'est décidé l'année dernière et cela a été une très mauvaise nouvelle. Le Sous-Préfet sait ce que j'en pense mais ça n'a pas changé le montant. Il m'a promis de compenser cela d'une manière ou d'une autre ; Il a acté le fait que ce n'était pas du tout à la hauteur de ce qui était acceptable. Nous avons eu des échanges à ce sujet d'ailleurs lors de la pose de la première pierre à Jean Moulin, donc pour l'instant nous vivons avec ça et c'est vraiment insuffisant ; ça nous manque beaucoup. Sur les 3,8 millions d'euros, si nous avions eu 700 000 € de plus, cela nous aurait donné un sacré coup de pouce ; ça manque.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Donc 291 000 € est une subvention acquise et la subvention des 200 000 € sur le terrain synthétique est une subvention acquise également ? Ou c'est une subvention projetée, imaginée ?

**M. Serge BÉRARD** : Projetée.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : L'année dernière a priori il était annoncé 200 000 € au budget. Avons-nous eu ces 200 000 € par rapport à ce qui était prévu ? C'est juste pour se rendre compte ; et sur le réaménagement de la médiathèque, le préau sportif notamment ?

**M. Serge BÉRARD** : Oui, ces montants ont été actés.

**M. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, nous recherchons les chiffres précis et Alice NAVARRO va vous les donner dans quelques instants.*

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Merci.

**Mme Christiane CONSTANT** : Juste pour comprendre comment fonctionnent les différentes institutions de la République ? Quand vous dites que vous attendiez 700 000 € et qu'il arrive 291 000 €, est-ce que c'est écrit ou est-ce que c'est une estimation de votre part en fonction de calculs divers, ...

Est-ce qu'ils se sont engagés par écrit ?

**M. Serge BÉRARD** : Non. C'est une estimation en fonction de l'historique que nous pouvions avoir sur ce type de financement, sur ce type d'investissement. Vous savez que l'Etat, alors c'est mon ressenti, a une approche qui paraît parfois assez arbitraire. Sur la Région et le Département nous avons des choses beaucoup plus structurées qui nous permettent de mieux comprendre comment les choses sont accessibles. Cela ne veut pas dire que nous allons tout avoir mais nous comprenons comment ça fonctionne. Vous savez qu'avec la Région nous avons un « contrat Région » avec des compléments puis nous pouvons aussi accéder à un certain nombre de subventions en dehors de ces contrats sur des thématiques particulières. Avec le Département aussi, il donne une enveloppe en gros sur laquelle nous pouvons compter dès l'instant où nous rentrons dans les projets et c'est assez lisible.

Avec l'Etat, pour ma part, j'ai un peu de mal à bien comprendre. Je ne sais pas, Agnès, ce que tu en penses.

**Mme Agnès BÉRAL** : Effectivement, l'année où il y a eu l'attribution des subventions, le Sous-Préfet nous a expliqué qu'en fait ils ont attribué les subventions au fur et à mesure de l'avancement des dossiers. Ils ont donc attribué au premier qui arrivait. Nous étions pourtant dans les temps et nous avions un beau dossier mais il n'y avait plus assez d'argent quand ils ont étudié notre dossier et ils nous ont donné une queue de crédit, tout simplement. C'est ce qu'il nous a dit, il a été honnête.

**M. Serge BÉRARD** : C'est pour ça qu'on peut avoir le sentiment qu'il y a une dimension arbitraire qui n'est pas très acceptable.

**M. Philippe BLAIN** : *Pour compléter, Alice a ressorti les chiffres. Il avait été en effet, comme le disait Mme WEULERSSE, prévu 200 000 € et nous avons engrangé 307 620 €.*

**M. Serge BÉRARD** : Donc nous avons été prudents. C'est vrai que c'est mieux de ne pas compter sur les subventions en fait, c'est clair. Après parfois, là sur la Région par exemple, nous allons avoir cette année ; enfin nous savons que nous allons avoir des difficultés. Nous avons eu des débats avec les représentants régionaux par rapport à ce qu'ils pouvaient nous accorder, par rapport à leur politique. Ce n'est pas va pas être très brillant sur ce mandat pour un certain nombre de raisons, sur lesquelles nous pourrions revenir si vous voulez, mais ça ne concerne pas les montants qui sont affichés-là. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ?

**Mme Béatrice DHENNIN** : Les dépenses d'investissement, c'est le tableau que vous avez l'habitude de voir maintenant, et nous l'avons réparti en 3 parties : en phase d'étude pour 160 000 €, en total engagé en 2023 pour 6 871 800 €. Vous retrouvez tous les grands projets dont nous avons déjà parlé et l'ensemble des « récurrents » pour 635 200 €, ce qui nous fait un total de dépenses d'investissement en 2023 pour 7 667 000 €.

**M. Philippe BLAIN** : *C'est pour faire liaison avec l'échange précédent, nous venons d'avoir la notification de la part du SIGERLY sur la ligne schéma directeur immobilier qui est provisionnée à 102 000 € d'une aide de 50 000 €.*

**M. Serge BÉRARD** : Il y a parfois des bonnes nouvelles.

**M. Guy BOISSERIN** : Sur une petite ligne, mais je m'étonne de voir qu'il y a 8 000 € d'études, d'aménagement de l'accueil du Briscope. Il me semble que nous l'avons restructuré il n'y a pas si longtemps. Est-ce bien 8 000 € d'études ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Bonsoir. Oui, c'est bien 8 000 € d'études puisqu'il y a en prévision de faire une modification au niveau de l'accueil, de l'entrée, de la billetterie et du bar qui est un peu caché à l'arrière. Pour éviter de faire des petits bouts de travaux par-ci, par-là, il a été décidé de budgéter cette étude un peu plus globale.

**M. Guy BOISSERIN** : Avons-nous une durée d'amortissement de ces travaux ? Parce que, Lionel, tu peux peut-être le dire mais c'est dans l'ancien mandat ou celui d'avant ? Tous les 4 ans, donc tous les 4 ans nous allons refaire une étude pour refaire quelque chose. Il y a un moment, même si nous nous sommes plantés, il s'agit d'assumer quand même.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Il ne s'agit pas du tout de dire que nous nous sommes plantés, absolument pas.

Il s'agit de faire évoluer le Briscope, à sa vocation qui est maintenant un tiers-lieu et de faire évoluer aussi ; alors il y a un problème d'insonorisation, le hall est très bruyant, nous avons du mal à nous entendre. Quand on y est le mercredi, il y a beaucoup d'enfants qui passent et il y a des choses qui peuvent être améliorées et ça vaut le coup de s'y pencher de façon sérieuse.

**M. Guy BOISSERIN** : Si c'est possible, pour le prochain Conseil, j'aimerais bien qu'on nous refasse le total des investissements que l'on fait dans le Briscope depuis 10 ans, s'il vous plaît ?

**M. Serge BÉRARD** : Nous pourrions faire ce total. C'est vrai que les gros investissements, nous savons déjà qu'il y a 600 000 € qui viennent d'être faits sur la médiathèque et je crois qu'il y a eu le gros projet d'aménagement de l'espace de spectacles (60 000 € à peu près) mais ça mérite d'être fait.

Je rappelle quand même que ce lieu est certainement le lieu le plus visité de la Ville. Non, c'est quoi ?

**M. Guy BOISSERIN** : L'AquaGaron !

**M. Serge BÉRARD** : Je parlais de la Ville ! Ce n'est peut-être pas si loin que ça mais je pense que ça doit être bien en concurrence et tant mieux, ce sont des endroits qui sont très importants pour la qualité de vie de notre Commune. Nous continuons.

**Mme Agnès BÉRAL** : Je reprends la main, donc la dette communale. Vous voyez la courbe, nous nous étions désendettés entre les années 2014 et 2021 et pour nos investissements nous avons repris un emprunt cette année. Nous avons une ligne de crédit de 4,5 millions d'euros et nous avons mobilisé 2,5 millions d'euros : 500 000 € au deuxième trimestre et là nous venons de mobiliser 2 millions d'euros fin novembre. Nous remontons simplement à un encours de dette de 3 440 000 €.

L'état de notre dette : nous avons 8 prêts actuellement, 6 à taux fixe dont le dernier qui était à 1,10% ; nous avons bien profité en 2022 car il y a la remontée des taux maintenant, nous sommes plutôt autour de 3,5% et ça va encore certainement augmenter.

Il nous reste encore 2 prêts à taux variable basés sur le livret A et l'Euribor 12 mois. Un se termine en mars 2023. L'encours de dette était en 2022 de 136 € et passe à 284 € avec notre nouveau prêt ; la moyenne nationale est toujours à 862 € par habitant. Le montant des intérêts remboursés est estimé à 70 000 €.

Nous allons voir maintenant l'évolution des finances communales : vous l'avez déjà vu l'année dernière, la prospective du budget de 2020 à 2025 ; je vais juste vous faire un point sur les changements car des choses ont déjà été faites. Dans les transferts qui sont pris en compte, c'est le transfert de l'éclairage public au SIGERly au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Côté dépenses, l'évolution de la masse salariale de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et 1<sup>er</sup> juillet 2023 (c'est une hypothèse mais nous verrons ce que ça donne) ; la création de la MJC que nous eue en 2022.

Côté recettes, a priori la baisse de la dotation globale de fonctionnement nous l'avons quand même prévue mais en 2023 nous ne l'aurons pas ; la hausse du produit fiscal, que nous n'avions pas prévue non plus de 8,5%, donc cela donne le tableau suivant.

**M. Serge BÉRARD** : Il y a un point sur les recettes qu'il faut préciser, c'est que le retour sur la DSC de la Communauté de communes de la Vallée du Garon dépend du budget que fera la Communauté de communes qui, pour l'instant, n'a pas encore été proposé. Il est convenu que les 4,2 millions d'euros qui servent de base de référence pour le calcul de la DSC qui nous est appliqué car vous savez que nous avons à peu près 36% du montant total de la DSC de la CCVG, donc a priori ce sera le minimum mais il est possible, en fonction du budget définitif de la CCVG qu'il puisse être un peu bonifié. Nous aurons l'occasion d'y revenir, en tout cas nous n'avons pas d'autre élément aujourd'hui. Nous restons prudents sur ce montant qui est déjà significatif et qui est largement au-dessus de l'année dernière.

**Mme Agnès BÉRAL** : Nous saurons en mars. De toute manière c'était minimum 200 000 € pour toutes les communes donc ça nous faisait déjà 75 000 € de plus et nous avons prévu plus, d'après ce qu'ils nous avaient donné comme premiers chiffres. Nous verrons au mois de mars quand le budget sera voté à la CCVG.

La prospective du budget principal : il y a une année un peu faible cette année avec 1 129 000 € mais nous n'avons pas prévu pleins de choses donc nous avons une baisse quand même de notre épargne de gestion mais qui va remonter en 2023 et rester relativement constante, 2023 – 2024 - 2025. Pour rappel, en 2022 nous avons eu une notification de nos bases qui étaient inférieures à ce que nous avait donné la Trésorerie, donc ça nous a donné quand même 300 000 € de moins. Nous avons eu la revalorisation du point d'indice aussi et l'inflation que nous avons subie en 2022 donc ça explique un peu aussi cette baisse de notre épargne de gestion. L'année n'est pas terminée mais a priori ça sera ça.

**M. Guy BOISSERIN** : Il y a 3 diapositives avant on nous disait que les intérêts de la dette seraient pour 2023 de 70 000 € et là ils sont notés à 49 000 €.

**Mme Agnès BÉRAL** : Cela n'a peut-être pas été remis à jour ou c'est que pour l'année sans les ICNE peut-être.

**M. Guy BOISSERIN** : Je parle de 2023, il y a un écart de 20 000 € quand même.

**M. Serge BÉRARD** : Le montant qui est juste est celui sur les tableaux j'imagine.

**M. Philippe BLAIN** : Mme NAVARRO, dans le cadre d'une suspension de séance.

**Mme Alice NAVARRO** : *Au niveau de la prévision budgétaire, nous avons affiché effectivement les 70 000 € en prenant un peu de marge par rapport à l'évolution des taux. Dans la prospective, nous sommes sur un montant qui est beaucoup plus fin par rapport à notre prévision budgétaire, en sachant que sur 2023, nous allons également finaliser le déblocage du prêt. J'ai été prévisionnelle, prudentielle mais dans l'autre sens.*

**M. Philippe BLAIN** : *Et si vous le permettez, M. le Maire, dans le cadre de la suspension de séance, Alice a également ressorti les chiffres demandés par Guy BOISSERIN sur le Briscope donc 1 829 000 € avec un poste plus particulier sur la médiathèque (cela inclut les récents travaux pour 667 000 €), soit 1 829 000 € au total depuis 2014, soit 9 ans.*

**M. Serge BÉRARD** : Depuis le précédent mandat et ces deux années. Il faut savoir sur les emprunts effectivement que nous avons contracté un emprunt l'année dernière de 4,5 millions d'euros et que nous n'avons débloqué qu'à hauteur de 2,5 millions d'euros donc tout va dépendre de comment s'échelonneront les paiements, notamment sur Jean Moulin, pour savoir à quel moment nous allons débloquer, est-ce qu'il y aura un impact sur les frais financiers puisque nous n'avons plus beaucoup de dettes actuellement et dès l'instant où l'on en reprend un peu, il y a un impact sur le budget annuel des intérêts.

**Mme Christiane CONSTANT** : Mme BÉRAL, à plusieurs reprises vous dites qu'il y a eu la revalorisation du point d'indice de 3,5 pour le personnel. J'aimerais que ça monte même plus haut car il y avait des années et des années que cette revalorisation du point d'indice n'avait pas été faite et je peux vous dire que le travail qu'ils fournissent (je ne parle pas que du personnel des collectivités territoriales) ; je parle des enseignants, de tous les fonctionnaires,...qui permettent de faire fonctionner ces services publics, moi je souhaite même qu'ils aillent beaucoup plus haut et nous risquons que ça parte plus haut car, avec le taux d'inflation, je pense qu'il y aura des revendications salariales dans tous les domaines en 2023.

Avez-vous prévu des provisions car vous semblez surpris par cette revalorisation ?

**M. Serge BÉRARD** : Nous l'avons dit tout à l'heure, Mme CONSTANT. Nous avons prévu 3,5% en juin prochain.

**Mme Christiane CONSTANT** : C'est parfait. Très bien, je vous remercie pour eux. J'espère qu'ils les auront.

**Mme Agnès BÉRAL** : Nous aussi ; nous savons très bien le travail qu'ils font, ne vous inquiétez pas mais c'est prévu justement.

**M. Serge BÉRARD** : Un traitement équitable pour tous.

**Mme Agnès BÉRAL** : Le dernier « slide » est la prospective consolidée donc c'est avec la RCAVB que nous allons voir, en rapport d'orientation budgétaire, tout de suite par Béatrice DHENNIN.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Nous sommes dans un contexte d'hyper-inflation, l'ensemble des entreprises, des ménages font des efforts pour contenir leurs dépenses ou changent un petit peu de manière de faire et je voudrais savoir ce que va faire la Ville de particulier dans ce contexte ? Est-ce qu'il y a des mesures qui vont être prises ? Qu'est-ce qui va être fait ?

**M. Serge BÉRARD** : La première chose je dirais, c'est qu'à la différence de beaucoup de communes aujourd'hui, nous ne toucherons pas aux taux malgré le contexte qui nous pénalise. Vous voyez que ce qui s'est passé en 2022 est quand même significatif lorsque nous ne maîtrisons pas finalement les éléments économiques externes, et on se retrouve avec une baisse de l'autofinancement significative qui vient poser un vrai problème par rapport à notre politique d'investissement et qui, par contrecoup, posera aussi un problème aux entreprises auprès de qui nous ne pourrions pas passer les commandes qui permettent de maintenir la dynamique économique de notre territoire.

Ce qui s'est passé en 2022, c'est que nous avons des taux qui étaient figés en gros à 3% d'augmentation alors même que nous avons une inflation qui est à 7 ou 8 donc les 4 ou 5 points d'écart nous nous les sommes pris en pleine figure. Il n'est donc pas raisonnable de toucher ; nous sommes obligés car, aujourd'hui, nous sommes dans un rattrapage, nous ne sommes pas en train d'anticiper l'inflation de l'année prochaine, nous ne faisons que rattraper l'inflation qui a existé depuis 1 an grosso modo. En tout cas, ce sont les taux que donnent l'Etat puisque c'est l'Etat qui affiche ce taux de progression des bases donc nous ne touchons pas aux taux, nous essayons de rester dans ces normes d'inflation mais nous n'avons pas les moyens non plus tous seuls dans notre coin de dire que nous n'augmentons pas les taux ou qu'on baisse les taux pour pouvoir compenser l'inflation ; ce serait extrêmement dangereux pour l'équilibre financier de la Commune. Nous essayons de nous comporter de façon raisonnable en ne touchant pas aux taux et en continuant à maîtriser nos dépenses.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Ce n'était pas tout à fait ma question en fait car on ne touche pas aux taux, je vous entends, ça va quand même augmenter ; certes c'est l'Etat mais...

**M. Serge BÉRARD** : C'est l'inflation on va dire.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : C'est un peu plus que l'inflation puisqu'a priori on nous annonce une inflation à 6,2 ; l'indice des prix à la consommation est à 7,1 aujourd'hui et sera probablement à plus à fin novembre donc nous allons même être au-dessus de l'inflation. Même avec une stabilité des taux, nous sommes aujourd'hui au-dessus de l'inflation. Quand nous voyons toutes les augmentations qu'il y a, par ailleurs je pense que c'est quelque chose qui est important pour la population, donc ma question c'était plutôt par rapport à nos dépenses ; qu'est-ce que fait la Commune ? Dans une entreprise aujourd'hui, nous avons des plans inflation de façon à contenir nos coûts. Avons-nous un plan par rapport à cette question-là ?

**M. Serge BÉRARD** : Je crois que le plan est très lisible puisque comme vous le voyez, effectivement il y a une augmentation des produits telle que nous l'avons définie et les charges restent en-dessous du taux d'inflation donc nous faisons des efforts pour rester, en dépenses, en-dessous du taux d'inflation. C'est une réponse.

**Mme Agnès BÉRAL** : Nous réduisons entre autres la température dans nos bâtiments. C'est déjà une économie d'énergie et c'est déjà une manière de réduire nos dépenses.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Est-ce que nous allons essayer de regarder l'isolation de nos bâtiments ? Est-ce que nous avons un plan, un peu plus que de réduire à 19 degrés la température ?

**M. Serge BÉRARD** : Sur le moyen terme, comme vous l'avez vu effectivement, ça a été signalé. Nous avons un budget important pour mettre en œuvre un schéma directeur qui est évalué à 100 000 € (dont 50 000 € seront financés par une subvention). Quel est l'objectif de ce schéma directeur ? Il a au moins 2 dimensions. Il a une dimension écologique on va dire, c'est de se poser des questions, comment nos bâtiments sont aujourd'hui en situation d'isolation ou pas, qu'est-ce que nous consommons comme énergie ? Il y a donc tout le volet énergétique qui est un volet important et puis deuxièmement il y a un volet fonctionnel.

Aujourd'hui nous nous apercevons que nous avons des bâtiments qui n'ont pas vraiment lieu ou que l'on utilise mal dans le cadre de notre patrimoine et finalement mal valorisé.

Je prends un exemple : nous avons deux appartements au-dessus de la Poste qui sont censés être utilisés pour l'hébergement d'urgence mais qui, en fait, ne sont pas du tout adaptés pour ça car ils sont à l'étage, parce qu'ils sont trop grands. Je prends cet exemple-là qui me vient à l'esprit et globalement, nous avons une grosse réflexion sur notre patrimoine qui devrait pouvoir guider les investissements de la Commune dans la dimension énergétique donc environnementale mais également en fonctionnel sur les 10 ans qui viennent. C'est ce que nous visons à travers cette étude-là, qui va mettre en œuvre à la fois une réflexion sur les fonctions qu'il faut remplir et à la fois sur les bâtiments appropriés, adaptés et énergiquement convenables au regard des enjeux avec la loi en particulier.

Nous aurons donc à la fois un diagnostic et ensuite un plan d'actions que nous partagerons sur comment valoriser nos bâtiments. Nous avons 47 bâtiments aujourd'hui ; quel est le devenir de ces locaux et comment on doit les penser à l'avenir ? Sauf que ça, ça ne peut pas se faire aujourd'hui ; nous n'aurons pas la conséquence immédiate dans le budget 2023 donc nous partageons cette préoccupation bien sûr. Alors nous commençons par des choses concrètes que nous pouvons faire et c'est notamment au bout de cette réunion du 12 que d'échanger aussi avec nos concitoyens parce que par exemple, sur les économies, il y a la question de l'éclairage public. Cette question-là, on ne va pas décider dans notre coin, tout seuls que nous sommes, un tout, ce n'est pas difficile à faire mais je pense qu'il faut que ce soit partagé et que l'on voit quel est le niveau d'acceptabilité d'un certain nombre de décisions que nous allons proposer avant de les mettre en œuvre.

Avons-nous fait le tour ? Il reste le détail des projets d'investissements qui était affiché.

**Mme Agnès BÉRAL** : Donc la prospective, il y a aussi le PPI globalement. Vous l'avez déjà vu l'année dernière il n'y a pas beaucoup de changements parce que c'est jusqu'à 2025, nous avons déjà prévu cela donc la réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin pour 6,2 millions d'euros dont 6,1 millions d'euros sur le mandat, la réflexion sur l'évolution des groupes scolaires et la fin du renouvellement urbain des Pérouses qui fait un total de 400 000 € dont 116 000 € sur le mandat.

Les opérations diverses : nous allons avoir sur le mandat, la chaufferie bois en 2023 a priori, les travaux d'accessibilité handicap, c'était sur plusieurs années, l'extension du local de la Police, c'est déjà fait, et enfin, toujours des travaux d'eaux pluviales pour 1 455 000 € sur tout le mandat, les acquisitions foncières et la vidéoprotection, nous en avons aussi sur tout le mandat.

Ensuite, les opérations récurrentes, vous avez l'habitude aussi, il n'y a rien de neuf, mobiliers, matériels pour 1 360 000 € pour un total de 5 355 000 € quand même pour les opérations récurrentes, ce qui est beaucoup quand même.

Ensuite pour le sport, les 3 780 000 € ; vous savez qu'il va y avoir sur la Plaine des Sports des travaux pour 3 115 000 € dont la création du préau sportif qui est réalisée, le terrain de foot synthétique pour l'année prochaine, la réfection des locaux de football et des courts de tennis (les courts de tennis, c'est en cours, et la réfection des locaux sera plutôt dans 2 ans). Le skate-park, c'est pour l'année prochaine et la réfection des terrains de pétanque, c'est fait.

**Mme Christiane CONSTANT** : La réfection des terrains de pétanque, ce sont ceux qui sont ici ?

**M. Claude MARCOLET** : C'est la Boule Lyonnaise, ça.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non mais en face du complexe Minssieux, c'est impeccable.

**Mme Agnès BÉRAL** : Justement, c'est fait.

**Mme Christiane CONSTANT** : D'accord, ça c'est le réalisé.

**M. Serge BÉRARD** : En fait nous parlons de tout le programme 2020 – 2025 donc il y a déjà pas mal de choses qui ont été faites, dont les boules. La pétanque pardon, pas les boules.

**Mme Agnès BÉRAL** : Après le sport, il nous reste la culture l'animation et la vie associative, pour 1 951 000 €, le réaménagement de la médiathèque, nous en avons parlé, le réaménagement de l'espace Guy de Chauliac, nous l'inaugurons début décembre et la halle festive, nous prévoyons l'acquisition foncière pour pouvoir réaliser la halle festive.

Les aménagements urbains : presque 4 millions d'euros dont le parc urbain qui ira avec le « skate-park » pour 1 075 000 €, des cheminements doux que nous continuons, le passage du couvent c'est fait, le traitement des îlots de chaleur c'est en cours puisque ça va aussi être bientôt terminé sur la place d'Hirschberg, l'aménagement de la rue Bovier- Lapierre, ce qu'il nous restera après la CCVG puisque c'est eux qui vont nous refaire la voirie et nous aurons l'aménagement, tout simplement des luminaires et des choses comme ça, et enfin l'aménagement du quartier de la Gare pour 1 693 000 € qui est presque terminé pour nous. Voilà la répartition des investissements.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Pouvez-vous nous en dire plus sur l'acquisition foncière de la halle festive à hauteur d'1 million d'euros ?

**M. Serge BÉRARD** : Difficilement car pour l'instant nous n'avons pas ciblé de terrain. C'est plutôt une provision pour marquer le territoire si je puis dire car nous n'avons pas tous les éléments et dans ces cas-là il y a des discussions avec des acteurs qui détiennent des terrains, qui ne sont pas complètement ouverts donc nous restons simplement sur une provision pour acter le fait qu'il y aura, comme c'était prévu, un engagement dans ce projet-là.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Il n'y avait pas une réflexion aussi sur un équipement d'intérêt communautaire plutôt que d'intérêt communal ? Nous avons évoqué aussi ce sujet-là.

**M. Serge BÉRARD** : J'ai eu l'occasion d'évoquer le sujet avec mes collègues de la CCVG et je n'ai pas trouvé une grande motivation pour imaginer un équipement partagé.

**Mme Agnès BÉRAL** : Chaque commune a déjà un peu sa halle festive aussi quand même. Ils ont des salles des fêtes.

**M. Serge BÉRARD** : Nous reviendrons sur le sujet puisqu'il y a un enjeu fonctionnel, un dimensionnement d'emplacement donc à ce stade nous avons toujours la même motivation sur le sujet mais nous ne pouvons pas aller plus loin.

**Mme Agnès BÉRAL** : Après dans les « camemberts », ça vous explique la répartition des investissements (nous l'avons vue juste avant) et nous allons passer au financement de tous ces investissements. Il y a un besoin d'emprunt qui s'élèverait à 9,9 millions d'euros en fin de mandat, ce qui nous conduirait à un endettement de 630 € par habitant. Je rappelais tout à l'heure que nous étions à 236 € et que pour la strate, c'est plutôt 860 €.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Sur la base de taux d'intérêt à combien ? Comment faites-vous ce genre de calcul avec les taux d'intérêts actuels ?

**Mme Agnès BÉRAL** : C'est une estimation.

**M. Serge BÉRARD** : Pour l'instant, il y a une estimation sur les intérêts comme tout à l'heure dans les frais de fonctionnement et là nous évoquons le montant qui serait à mobiliser. Il y aura forcément un impact sur le fonctionnement à un moment donné, c'est sûr, en fonction des taux, de la date à laquelle ces emprunts interviendront également.

S'il n'y a pas d'autres questions, alors vous savez que l'on a un vote à faire qui n'est pas un vote sur le fond (les élus autour de la table sont d'accord avec ce projet-là) et, en revanche, ils sont d'accord avec l'idée que le débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu. C'est l'objet du vote.

**Mme Christiane CONSTANT** : J'avais encore une question sur la politique de la Ville. J'ai entendu que l'on reversait 75 000 € à la CCVG et est-ce que c'est le coût total de notre politique de la Ville ; ça m'étonnerait ?

**Mme Agnès BÉRAL** : Alors nous avons une convention avec la CCVG pour s'occuper de la politique de la Ville donc le financement des postes que nous avons actuellement, effectivement ça nous coûte ça. Nous refacturons effectivement une partie de ce que nous considérons comme politique de la Ville. Nous faisons certainement d'autres choses mais qui ne sont pas dans la convention et, à savoir qu'en 2023, fin 2023 ça devrait être terminé aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Je reviens à la question de proposition de vote. Sur la question, est-ce que ce débat a bien eu lieu, dans de bonnes conditions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? J'acte que le débat a bien eu lieu. Merci et nous allons passer au débat maintenant qui concerne la Régie Autonome.

## 2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB)

**Rapporteur** : Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN** : La Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais étant financée par le biais d'une subvention de fonctionnement qui lui est versée par la Ville, elle est soumise aux mêmes contraintes budgétaires et de toute façon, le contexte international est exactement le même. Nous essayerons d'aller un petit plus vite sur certains points pour éviter toutes les redites.

Nous avons demandé à la RCAVB d'atteindre un certain nombre d'objectifs pour le budget 2023. Pour la masse salariale, nous avons estimé, comme pour la Ville, qu'il fallait prévoir une revalorisation du point d'indice de 3,5% (c'est une sécurité) plus 1% de glissement vieillesse-technicité ainsi que l'évolution du versement transports, compte tenu de l'adhésion au SYTRAL. Nous avons demandé à ce que la subvention versée par la Ville soit contenue à 3,5%.

Concernant le budget prévisionnel, les charges à caractère général affichent une hausse de 2,93% soit 5 800 € par rapport au budget primitif de 2022 et les charges de personnel sont en hausse de 44 000 € en intégrant la mise à disposition du personnel sans contraction des dépenses et des recettes, vous vous rappelez c'est ce que la CRC nous avait demandé, pour une enveloppe globale de 308 000 €.

La RCAVB étant dans un domaine concurrentiel, nous vous rappelons que tous les chiffres de son budget sont donc en hors-taxes.

En ce qui concerne les charges à caractère général, le volet administratif et toutes les dépenses qui permettent au personnel de la RCAVB d'exercer son travail (frais de formation, téléphone, affranchissement, fournitures bureau...) et sont en baisse de 7% soit environ 2 000 € par rapport à 2022

Le volet culture : ce sont les dépenses liées avec la saison culturelle et nous continuons avec les mêmes objectifs que les années précédentes, c'est-à-dire une offre culturelle riche et variée à destination de l'ensemble des publics, avec particulièrement des efforts en direction des scolaires, la poursuite des médiations et des interventions d'artistes ; développement des ateliers des interventions à destination du public scolaire, mise en place d'un travail collaboratif avec les différents partenaires de la Ville et du territoire, c'est-à-dire les associations...

Nous avons tout de même prévu de basculer le projet « Orchestre à l'école » qui était auparavant sur le budget de la RCAVB sur le budget de la Ville de façon à avoir une vision globale de tout ce qui est écoles au niveau de la Ville.

Dans les autres charges de gestion courante, nous avons prévu un budget de 10 000 € de participation puisque, cette année, la Ville de Chaponost va faire un projet cirque.

L'évolution des dépenses de personnel : les dépenses de personnel en 2023 s'élèveront à 308 000 €. Il y a un glissement vieillesse-technicité de 2 150 € et nous avons prévu, comme je le disais, de revaloriser le point d'indice à 3,5% en juillet 2023, ce qui représenterait un budget de 7 000 €. Il y a un emploi qui était à 70% qui va passer à 80% et ces 10% permettront de réaliser la communication pour l'espace Guy de Chauliac. C'est ensuite refacturé à la Ville puisque l'espace Guy de Chauliac dépend de la Ville. Nous avons prévu également le recrutement d'un stagiaire pour 6 mois pour un montant de 3 500 € et d'un alternant de septembre à la fin de l'année pour un montant de 3 000 €. Ces deux personnes travailleront en coordination pour l'espace Guy de Chauliac.

Là c'est ce que je vous ai dit sur la diapositive précédente mais le seul point c'est qu'il n'y a pas de départ en retraite prévu pour la RCAVB au niveau de 2023.

Pour 2023, nous avons 5 emplois permanents : 4 emplois à taux plein et 1 emploi à 80% donc 4,8 ETP et il y aura également 7 postes vacataires qui se relayeront en fonction des besoins. Nous avons un personnel à 60% féminin et à 40% masculin.

Tout ce qui est conditions de rémunération, durée effective de travail et tout ce qui concerne le personnel c'est exactement les mêmes règles que pour la Ville, également pour les temps de travail, les logiciels de gestion du temps, ...

Nous allons parler des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement représentent 521 800 €. Nous avons donc en orange les charges de personnel et les frais assimilés qui représentent 59% et en bleu les charges à caractère général pour 39%. Sur l'histogramme à votre droite (alors les couleurs ne sont pas toujours faciles à voir) vous avez le bleu le plus à gauche, c'est le budget 2022. Le bleu très pâle c'est le réalisé simulé pour 2022 et la colonne un peu plus à droite c'est le budget de 2023.

En ce qui concerne les recettes, nous avons deux types de recettes : les recettes qui sont liées à l'activité, ce qui correspond au prix des places que nous vendons pour les différents spectacles et aux autres financements. Nous avons prévu une hausse de la subvention départementale à hauteur de 20 000 €

Je vous rappelle que jusqu'en 2021 le Département nous finançait à 10 000 € et, depuis 2022, il a passé cette subvention à 20 000 €.

Il est prévu de rechercher des financements par le biais de partenariats et de mécénats et nous équilibrons la section de fonctionnement avec une hausse de la subvention communale de 21 000 € de budget prévisionnel à budget prévisionnel ; la mise à disposition de personnel à la Ville, toujours en respectant la CRC sans contraction des dépenses et recettes, représente 85 000 € alors que dans le même temps, la Ville met du personnel à disposition de la RCAVB pour 57 000 €.

**Mme Sylvie GUINET** : Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les financements des mécénats ou des partenaires ? Où en sommes-nous aujourd'hui ? Est-ce que ça a continué ? Est-ce que ça s'est arrêté ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Au niveau des deux années de crise sanitaire que nous avons vécu, forcément il y a eu une interruption à la fois de ces recherches et des financements possibles et ça reprend mais très doucement. Nous avons eu quelque chose pour Guy de Chauliac mais c'est vraiment une goutte d'eau et il y a du travail qui reste à faire.

**M. Serge BÉRARD** : Nous remercions ceux qui ont fait la goutte d'eau quand même.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Oui, bien sûr.

**Mme Sylvie GUINET** : Il y avait quand même des sociétés qui étaient intervenues et est-ce que celles-ci sont arrêtées ? Ou ont-elles l'intention de revenir ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Il y en a certaines qui ont arrêté complètement. Il y a aussi des sociétés où les personnes ont changé, donc il y a tout un travail à reprendre.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Sur le « camembert », vous avez les recettes réelles de fonctionnement pour 526 500 €. Nous pouvons voir sur la part jaune du « camembert » que c'est essentiellement les dotations de fonctionnement et les subventions qui représentent cette somme. En bleu, vous avez les produits de service des ventes...c'est-à-dire principalement les places de spectacles pour 31%.

Sur l'histogramme à droite, vous avez en bleu foncé le budget de 2022, en bleu « moyen » le réalisé estimé pour 2022 et en jaune le budget de 2023.

Nous n'avons donc pas beaucoup d'investissements puisque vous vous rappelez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le bâtiment est passé dans le domaine de la Ville, donc les seuls immobilisations et investissements que nous avons sont relatifs au mobilier pour le personnel et au matériel informatique. Pour 2023, il est prévu une enveloppe de 4 700 €.

La prospective : si vous regardez de 2021 à 2025, l'épargne de gestion est relativement stable et va en augmentant doucement. Par contre, nous pouvons voir que sur la même période, comme je le disais, plus de bâtiment donc plus de prêt et plus d'intérêts de la dette. Le tableau suivant est celui que nous avons déjà vu sur la Ville. Il est consolidé avec la Ville.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions sur la Régie Autonome ?

S'il n'y en a pas, je vais vous poser la même question : est-ce que vous considérez que ce débat concernant la Régie Autonome Culturelle a bien eu lieu dans de bonnes conditions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci de votre participation à ce débat qui était assez riche.

Nous avons à peu près 1 heure encore de Conseil municipal avec les délibérations à venir.

Je vous propose de faire une pause, si vous en êtes d'accord, de 10 minutes.

- Pause de 10 minutes-

**M. Serge BÉRARD** : Je vous propose de reprendre place ; les 10 minutes sont écoulées. Je note que Mme DECHESNE a donné son pouvoir à M. JACQUET ; elle s'est absentée pour la fin de ce Conseil municipal. Je vous prie de noter que nous reprenons la séance et je vais donner la parole à Pierre FRESSYNET qui a 4 délibérations qui suivent et je vous proposerais de passer rapidement.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 3. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

- MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

- Renouvellement et création d'emplois vacataires – Année 2023

- Rapporteur : Pierre FRESSYNET**

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui, ce sont des délibérations récurrentes sur les renouvellements d'horaires et de postes de vacataires. Il y a 4 délibérations et si vous voulez, nous pouvons les concaténer et voter à la fin. Je vais vous rappeler pour quel sujet c'est et si vous en êtes d'accord, nous votons à la fin des 4.

**M. Serge BÉRARD** : Nous pouvons éventuellement voter chacune car nous n'avons pas prévu en réunion de tête de liste, mais par contre nous enchaînons.

**M. Pierre FRESSYNET** : La première est un renouvellement de vacataires pour la Ville et la RCAVB. Pour la Ville, il s'agit des événements récurrents de l'année comme l'accueil des nouveaux Brignairots le 8 décembre, la Fête de la musique..., ce genre d'événements avec un besoin de 1 260 heures de vacataires, c'est-à-dire 900 heures pour la Ville en fait et 360 heures pour la RCAVB. Sur la Ville c'est donc 960 heures et 15 postes. C'est le même nombre exactement que l'année dernière en fait. C'est un simple renouvellement.

Pour la RCAVB, c'est pour l'accueil sur les spectacles donc il y a 6 postes et 360 heures. C'est le même nombre exactement que l'année dernière donc c'est un simple renouvellement. Par contre, il y a l'accueil pour Chauliac et comme c'est une création, il y a besoin, au pire, mais ça ne va peut-être pas être utilisé à plein, de 250 heures et 10 postes. Ce sont des postes qui sont payés au SMIC.

La délibération porte jusqu'au 31 décembre 2023 donc pour l'année 2023.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions sur cette première délibération ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

- 4. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE**

- MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

- Renouvellement d'emplois vacataires – Année 2023

- Rapporteur : Pierre FRESSYNET**

**M. Pierre FRESSYNET** : La suivante est pour la Direction enfance jeunesse et sports et concerne la restauration scolaire, sur les 3 écoles. Il s'agit d'un appui au restaurant scolaire sur le temps scolaire et le temps hors scolaire pour l'accueil hors scolaire, le repas de midi donc et ce sont des horaires, pour les agents d'entretien de 1 250 heures et 3 postes.

C'est la même chose que l'année dernière. Cette année par contre, il y a la date d'échéance de la délibération qui est au 31 août 2023. C'est en fait pour pouvoir faire le point à la rentrée 2023 – 2024 du besoin pour réactualiser cette délibération.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ?  
Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 5. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – SERVICE PETITE ENFANCE

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emploi vacataire – Année 2023

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : La suivante concerne la petite enfance donc c'est le fait d'avoir un médecin-pédiatre en complément de l'infirmière. C'est 144 heures pour un poste ; la même chose que l'année dernière et c'est une obligation légale d'avoir ce médecin pour les enfants. C'est payé 55 € brut de l'heure et c'est à échéance du 31/12/2023.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ?  
Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 6. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires – Année 2023

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : La suivante est pour la direction des affaires culturelles, l'animation jeux, la ludothèque donc pour aider les animatrices. Il y a 230 heures et 3 postes. 230 heures c'est plus 80 heures par rapport à l'année dernière où il y avait 150 heures et c'est pour développer un peu plus les activités-jeux pendant les vacances. Je n'ai pas parlé des salaires mais c'est le SMIC et sur cette ligne-là c'est le SMIC ou selon le diplôme et ça peut aller de 11 à 25 € l'heure. C'est détaillé dans le tableau de la délibération.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ?  
Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet cadre d'emplois des attachés territoriaux

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Il s'agit ici, nous en avons parlé avant, de créer le poste de directeur des ressources humaines. Cette décision fait suite à l'audit qui a été réalisé sur le service RH. Parmi les pistes d'amélioration, il avait été identifié le fait de créer ce poste de directeur des ressources humaines.

Cette volonté se base sur le fait qu'aujourd'hui au service RH, il y a en fait deux unités qui travaillent en parallèle : la gestion de la paye et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les missions de ces deux services sont très différentes mais il apparaît qu'elles doivent être mieux coordonnées pour être mieux pilotées. C'est pour cela que ce poste de directeur des RH est proposé. Cette création de poste s'inscrit aussi dans l'objectif de réorganisation du service en optimisant les processus, en améliorant les méthodes et les outils de travail avec une meilleure utilisation des logiciels métiers. Ces mesures de réorganisation ont été présentées en Comité technique et ont été votées positivement à l'unanimité et cela également été présenté en réunion des responsables de services.

La délibération cite le cadre d'emplois concerné ; c'est un attaché territorial en catégorie A donc un poste important dans l'organigramme, effectivement, qui va participer au Comité de direction.

Nous avons vu le sujet en Commission n°1 et il vous est demandé d'approuver la création de cet emploi et de le créer au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre.

**Mme Christiane CONSTANT** : Juste une remarque parce qu'autant nous sommes d'accord pour cette création de ce poste de DRH, seulement je suis un peu gênée parce que vous l'avez déjà recruté et vous n'avez pas attendu que l'on vote cette délibération. Vous vous souvenez, quand vous étiez à côté de moi, nous n'étions pas contents lorsque ça se passait comme ça.

**M. Serge BÉRARD** : Pour l'instant la personne n'est pas arrivée mais effectivement nous avons engagé le processus. Pour être honnête, lorsque nous vous avons présenté en Commission générale le dispositif que l'on envisageait de mettre en place pour améliorer le fonctionnement de ce service RH qui posait question, aussi bien aux agents qui travaillent dans le service qu'aux agents de la Commune, syndicats... nous avons décrit je crois dans la plus grande transparence, ce qui s'est engagé et qui s'est mis effectivement en œuvre. Très honnêtement, les choses sont concomitantes on va dire puisque la personne n'est pas là encore mais la procédure a effectivement été engagée.

**Mme Christiane CONSTANT** : C'est dommage quand même que vous n'ayez pas attendu qu'on vote.

**M. Serge BÉRARD** : Cela faisait longtemps que nous étions sur cette difficulté et que nous avons décidé d'accélérer. A l'inverse, la délibération n'est pas passée mais nous avons informé très précisément et en toute transparence de ce que nous avons engagé puisque vous avez eu le retour de l'audit en Commission générale. Je ne peux dire que cela. Nous avons ce souci de faire les choses dans l'ordre mais il faut aussi que la Commune avance.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 8. SERVICES MUNICIPAUX

CONCLUSION D'UNE CONVENTION-CADRE AVEC LA DÉLÉGATION AUVERGNE RHONE-ALPES CNFPT

Mise en œuvre d'actions de formation en intra et/ou union

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Une convention à signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale dit CNFPT, qui organise des formations et des concours pour la fonction publique.

La Ville de Brignais cotise auprès de cet organisme et bénéficie dans ce cadre de formations dites en « intra » (ce qui est cité dans la délibération), c'est-à-dire dans les murs, ou en « union », c'est-à-dire avec d'autres communes lorsque le nombre de participants le justifie puisque ce sont des sessions de 15 participants environ.

La convention qui fait l'objet de cette délibération est destinée à cadrer les objectifs et les engagements réciproques du CNFPT et de la Ville ainsi que les conditions matérielles.

La délibération indique que c'est un article de loi qui renforce les droits individuels et collectifs à la formation. La convention sera signée entre la Région, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT et la Ville de Brignais. Ce sont des formations d'une à deux journée(s) avec par exemple, « gestes et postures » pour les animateurs de crèches ou alors « s'attacher pour mieux se séparer » pour les assistantes maternelles ou alors « la lecture rapide pour tous ».

La convention sera conclue pour 2 ans avec une échéance au 31/12/2024. Il vous est demandé d'approuver l'adhésion à cette convention, sachant que nous l'avons vu aussi en Commission n°1 le 22 novembre.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? Nous poursuivons notre partenariat avec la CNFPT bien entendu qui est notre référent naturel en matière de formation.

**M. Pierre FRESSYNET** : C'est une nouvelle convention en fait. Il n'y avait pas de convention avant.

**M. Serge BÉRARD** : D'accord, mais la relation est ancienne.

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui, elle existait déjà.

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?  
Adopté à l'unanimité, merci.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9. TRANSPORTS**

- SYTRAL MOBILITÉS

- Evaluation financière des services de transports transférés par la commune

- Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Bonsoir. Je vais vous présenter cette délibération qui découle de l'application de la loi Lom. La loi Lom c'est la loi d'orientation sur les mobilités. Dans le cadre de cette loi qui a été promulguée le 24 décembre 2019 et qui a été complétée par les dispositions de l'article 11 de l'ordonnance 2021-408 en date du 8 avril 2021, il est dit que les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale membres du SYTRAL Mobilités qui organisaient des services de transports avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, doivent transférer directement ledit service à l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais appelée sous le sigle « AOMTL », le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

De fait, Brignais se retrouve dans ces clauses-là puisqu'elle est membre de la CCVG et avait organisé avant cette date, un mode de transport qui correspondait aux services de la navette.

S'agissant d'un transfert de compétences, il y a obligation de procéder à l'évaluation intégrale des charges et des recettes du service transféré qui découlent du principe de neutralité budgétaire des transferts de services entre personnes publiques.

Il est précisé en outre que les sommes arrêtées à l'issue de cette évaluation ne sont ni révisables ni actualisables. Aucun texte ne précisant les modalités de ce transfert, il appartient donc aux personnes publiques de s'entendre pour s'assurer du bon respect de ce principe. L'AOMTL en l'occurrence et Brignais se sont rapprochées pour examiner ensemble les conséquences financières du transfert de compétences.

A l'issue de ces échanges, la méthode d'évaluation retenue conjointement a été la suivante : l'évaluation des coûts de gestion moyens du service est donnée par la formule citée dans la délibération qui tient compte à la fois d'une moyenne des années 2018 – 2019 et 2021 pour les coûts. L'année 2020 a été ressortie pour cause de Covid parce qu'elle n'était pas représentative, et d'un ratio qui est donné par une autre formule ; comptes 012 donc les charges de personnel qui sont divisées par les comptes 011 qui sont les charges de fonctionnement basées sur le budget 2022 de l'AOMTL, en l'occurrence SYTRAL Mobilités. Ce ratio calculé est de 2,08% qui, une fois intégré dans la formule générale, c'est ce que l'on retrouve plus loin, dans la formule appliquée pour procéder à l'évaluation des charges et recettes du service transféré est donc de 1,0208 (les 2,08% qui ont été intégrés) x le montant annuel moyen du coût de cette navette pour 2018 – 2019 et 2021 défalqué des recettes moyennes annuelles perçues sur ces mêmes années, c'est-à-dire 2018 – 2019 et 2021.

Dans le tableau qui suit, vous avez le résultat qui donne le montant annuel dû et correspond à 59 970 €. Nous voyons que les recettes sont très faibles par rapport au montant des frais.

En conséquence, ces dispositions paraissant conformes aux intérêts des parties, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la méthode d'évaluation des charges et des recettes transférées ainsi que leurs montants non actualisables et non révisables tels que décrits ci-dessus ; d'approuver et arrêter le montant non révisable et non actualisable annuellement dû par la Commune de Brignais correspond à 59 970 €.

Ce dossier a été vu le 22 novembre en Commission n°1 « Finances – Ressources Humaines et Affaires Générales ». Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 compte 657-364 du budget principal de la Commune – exercice 2022. Avez-vous des questions ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je ne comprends pas plus qu'en Commission n°1 cette délibération qui nous avait été présentée il y a déjà 2 mois je crois. Nous allons continuer à payer éternellement (en Commission n°1 nous avons discuté de cette délibération) 60 000 € à l'AOMTL ? Même si demain le service des bus est complètement réorganisé.

**M. Serge BÉRARD** : C'est déjà le cas.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : C'est déjà le cas, et donc cette navette potentiellement n'existera plus.

**M. Serge BÉRARD** : Elle n'existe plus.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Nous allons continuer de payer pour quelque chose qui n'existe pas donc.

**M. Serge BÉRARD** : Ecoutez, nous avons eu la même réaction que vous donc nous nous sommes retournés vers le SYTRAL, nous en avons parlé avec la CCVG, nous avons fait appel à nos avocats.

Nous avons étudié les textes et malheureusement, la loi est ainsi faite que nous sommes obligés de passer par là. Nous ne savons pas faire autrement, c'est ainsi. Il y a un texte qui prévoit que quand il y a un transfert de compétence ; car l'histoire ne manque pas de sel, vous vous rappelez pourquoi il y a une navette ? Le Département, à un moment donné, abandonne des services ; la Ville de Brignais est, je crois, assez consensuelle et met en place une navette. Cette navette coûte 60 000 €, la Ville transfère sa compétence au mois de juillet dernier à la CCVG donc déjà nous pourrions supposer que c'est la CCVG qui transférait de fait au 31 décembre la compétence au SYTRAL, et la Lom ne dit pas ça. Elle dit qu'il faut se référer à la prestation qui existait avant et qui était portée par la Commune et, d'une manière générale, dans le cas des transferts de compétences, que nous connaissons bien car nous avons eu des transferts de compétences entre Brignais et la CCVG par exemple, et à chaque fois ça met en œuvre la CLECT qui détermine qui va payer quoi à la sortie.

Quand vous payez une prestation pour une prestation donnée, cette prestation est reprise par un tiers et, dans le cas des transferts de compétences, il est convenu que la somme que la collectivité payait pour cette prestation, reste due par cette collectivité même si le service est rendu par un tiers. La loi Lom impose ça et même si ça paraît absurde, parce que le lendemain ils avaient déjà changé ; ils avaient abandonné la navette en disant que le service s'était amélioré, demain nous allons avoir un service avec l'arrivée sans doute de la ligne 10 qui n'aura plus rien à voir par rapport à ces prestations-là, donc ça sera quelque chose qui restera mais qui est lié à ce que la Ville payait à une époque pour rendre cette prestation de mobilité dans la Commune.

Nous avons, croyez-bien, tourné le problème dans tous les sens ; donc a priori, la CCVG qui a déjà payé les 6 mois l'année dernière et qui a payé pour cette année, continuera à supporter cette charge car en fait cette charge sera collective au niveau de la CCVG et nous en imputera la part qui ne nous reviendra pas par la DSC car ça viendra pénaliser les comptes de la CCVG.

C'est donc tout à fait détestable comme situation mais c'est la loi et nous nous y tenons. Philippe BLAIN a tourné le problème dans tous les sens, il m'en a beaucoup parlé, cela l'a beaucoup préoccupé pendant plusieurs semaines. Il a essayé de rappeler le SYTRAL, de voir comment on pouvait trouver finalement un montage qui nous évite cette taxe mais en gros ce qui nous est reproché, c'est d'avoir mis en place une navette. Si nous n'avions pas mis en place de navette ; si nous l'avions arrêtée il y a 1 an, nous n'aurions pas à le payer. Qui pouvait imaginer qu'on allait... ? Enfin c'est une loi, pareil.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Quand je lis qu'en conséquence ces dispositions paraissant conformes aux intérêts des parties, pour moi elles ne sont pas tout à fait conformes aux intérêts de la Commune de Brignais. Alors c'est peut-être une formule.

**M. Serge BÉRARD** : C'est une formule.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je trouve que cette phrase est un peu forte de café dans le contexte.

**M. Serge BÉRARD** : Nous attendons beaucoup du SYTRAL à l'avenir.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Si c'est une loi, pourquoi vote-t-on une délibération ?

**M. Serge BÉRARD** : La loi dit qu'il faut faire une délibération.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Et si l'on vote majoritairement contre, qu'est-ce qui se passe ?

**M. Serge BÉRARD** : Nous avons bien entendu posé la question parce que nous sommes aussi face à des agents, au SYTRAL comme à la Ville, qui font leur travail au mieux donc ils nous ont dit, de toute façon, si vous ne votez pas, ça vous sera imposé par un autre biais. Il y aura un arrêté préfectoral ; je ne sais pas, ça va venir d'en haut, de toute façon vous payez.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je préférerais, ce qui montre notre désaccord. Si nous acceptons tout le temps... montrer son désaccord, je trouve que c'est important aussi pour faire évoluer.

**M. Serge BÉRARD** : A un certain moment nous actons qu'il y a une loi donc on peut écrire à notre Député ; c'est ce que nous pouvons faire. Le reste ne va pas servir à grand-chose.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Oui, il y a des lois qui disent que des communes doivent construire, elles ont des amendes si elles ne construisent pas, un quota, elles payent l'amende et puis voilà.

**M. Serge BÉRARD** : Après quand on creuse un peu la logique de transfert, on voit qu'il y a une logique et même si elle est discutable, elle existe. On payait, on continue à payer.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Nous aurions pu très bien l'arrêter la navette si nous en avions envie ?

**M. Serge BÉRARD** : Nous aurions pu ; surtout ne pas la mettre en place.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je pense que nous pourrions voter contre majoritairement, ça serait symbolique.

**M. Serge BÉRARD** : Vous êtes libre d'apprécier cette délibération. Vous pouvez voter contre ; votez comme vous voulez. M. BLAIN, vous voulez peut-être apporter une précision ?

**M. Philippe BLAIN** : *Oui. Dans le cadre d'une suspension de séance, vous avez pratiquement tout dit, M. le Maire. De toute façon, si les délibérations ne sont pas votées par SYTRAL Mobilités et par la Commune, disons en ces termes, il y a une saisine préfectorale et le Préfet impose. C'était le complément que je voulais apporter. M. le Maire a ouvert le fait que la Communauté de communes s'engage à compenser, alors la Communauté de communes, c'est nous (mais c'est aussi Chaponost, Vourles...). De manière générale, ce qui nous a heurté, ce que nous avons cherché à travailler et ce que nous avons regardé et avec le SYTRAL et sans le SYTRAL et avec nos conseils, comme ça a été dit, c'est le fait que ce qui nous semblait particulier, c'est que la compétence a transité par la Communauté de communes pendant 6 mois et qu'en fait les délibérations sont des délibérations entre le créateur du service, c'est-à-dire la Ville de Brignais, et le SYTRAL. C'est ce que disent les textes ; ça peut paraître illogique. Je n'ai pas de commentaires à faire sur le cadre juridique.*

*A partir du moment où l'opération se neutralise entre le SYTRAL qui paye, la Ville qui rembourse, et la due compensation de la CCVG, nous sommes dans une « opération blanche » au total et si nous avons été dans un système de CLECT (Commission d'Evaluation Locale de Transferts de Charges), chaque fois qu'il y a une compétence qui est reprise par une autre collectivité, nous réduisons l'attribution de compensation, c'est ce qui a été fait lorsqu'il y a eu le transfert de compétence voirie par exemple et c'est ce qui a été fait récemment, ça a été évoqué tout à l'heure par Mme BÉRAL ou Mme DHENNIN, sur les ADS et les coûts qui sont ceux donc engagés par la Communauté de communes pour le compte de la Ville de Brignais.*

*La mécanique c'est donc à peu près la même et pour nous elle est « blanche », à terme. Après en effet, le Conseil délibère comme il l'entend.*

**M. Serge BÉRARD** : Dura lex, sed lex.

**M. Lionel CATRAIN** : Juste pour compléter ce que disait Solange VENDITTELLI, je pense qu'il serait bon aussi de rappeler le pourquoi de cette navette. Je trouve que le législateur s'arrête quand même à un moment un peu simple où, quand une collectivité décide de manière unilatérale de supprimer un service public imposant à la collectivité, Commune de Brignais, de mettre un service public à sa place et de se substituer, je trouve que c'est quand même assez cynique comme situation.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, mais...

**Mme Christiane CONSTANT** : A un moment donné, pourquoi on ne s'oppose pas collectivement à quelque chose ? Que risque-t-on ? Il y a certainement d'autres communes qui sont dans le même cas que nous et ça serait intéressant de savoir au niveau national, l'application de cette loi et pourquoi pas interpellier après l'Assemblée Nationale, les Députés...pour faire prendre conscience que nous n'allons pas payer pendant des années, nos générations qui arrivent, qui n'y sont pour rien dans cette navette, et qui vont continuer à payer 60 000 € pour une navette que nous n'avons plus...

**M. Serge BÉRARD** : Si le transfert de compétences n'était pas fait, nous aurions continué à payer ; c'est le mécanisme en fait dans lequel nous sommes. C'est la logique de la loi. Je pense que nous pouvons, mais ça sera certainement vain, et même si l'on approfondi ; je me suis un peu posé la question et c'est pour cela que j'arrive à cette conclusion, je le regrette comme vous, mais je vois d'une part qu'il y a quand même une logique administrative derrière et il y a surtout un mécanisme législatif contre lequel on ne peut rien. Je n'ai pas le goût de me battre « contre les moulins » mais ça n'empêche qu'on peut écrire au Député éventuellement pour le dire.

Je recommande de voter pour passer à autre chose et nous allons discuter avec la CCVG mais après chacun est libre bien entendu de son vote ; d'ailleurs, nous allons y arriver.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je voterai contre, pour le « fun ».

**M. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, juste sur le point des autres communes. En tout cas sur le secteur, elles ont voté. Vaugneray, Pollionnay et la Communauté de communes Saône-Beaujolais, pour ne pas me tromper, ont délibéré en ce sens mais ce n'est pas du tout pour influencer le vote.*

**M. Serge BÉRARD** : Les situations étaient sans doute un peu différentes. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 donc 26 voix favorables contre 7 votes contre. Merci. M. FRANÇOIS va nous parler des crédits scolaires.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 10. ÉCOLES PUBLIQUES**

- CRÉDITS SCOLAIRES – FOURNITURES**

- Vote des crédits**

- Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS**

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter 3 délibérations à la suite, qui sont les délibérations que nous passons chaque année concernant les crédits scolaires.

La première concerne les fournitures ; les fournitures scolaires des écoles publiques, ainsi que les crédits en fournitures administratives et en matériels. Ces crédits sont votés en année civile pour couvrir les besoins des écoles. Les montants sont signifiés aux directions d'écoles et il y a aussi des crédits spécifiques dédiés au RASED, le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté et à la médecine scolaire.

Vous avez dans le tableau des taux de 2022 et de 2023 donc on reste sur un taux de 35 € par élève d'élémentaire ; un taux de 30 € par élève de maternelle. Vous avez aussi les crédits en fournitures par classe qui sont de 130 €. Les différences entre les montants de 2022 et 2023 s'explique par les différences d'élèves puisque nous avons 20 élèves de plus cette année et nous avons une classe supplémentaire, en l'occurrence à Jean Moulin.

Vous avez aussi le réseau d'aide spécialisé et la médecine scolaire pour 1 000 € et 340 €. Du coup, la participation financière de notre Commune s'élève à 36 105 € et nous vous proposons de voter un montant par élève, ce qui nous permettra d'ajuster ce montant dans l'année en suivant les effectifs, ce qui vous montre que les montants indiqués aujourd'hui sont prévisionnels en fonction de l'évolution des effectifs des écoles. Nous avons chaque année scolaire des mouvements, des élèves qui arrivent, des élèves qui s'en vont et lorsque les élèves quittent la Commune, on ne va pas demander aux classes de nous rendre l'argent. Par contre, s'il y a une grosse augmentation d'effectifs dans l'année, nous leur donnerons les crédits nécessaires. Avez-vous des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Donc nous votons la première sur les fournitures. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 11. ÉCOLES PUBLIQUES

### CRÉDITS SCOLAIRES – CRÉDITS COOPÉRATIFS

#### Vote des crédits

**Rapporteur** : Sébastien FRANÇOIS

**M. Sébastien FRANÇOIS** : La deuxième délibération concerne les crédits coopératifs. La Commune participe financièrement aux activités scolaires des écoles publiques en plus des crédits dédiés aux fournitures scolaires (ce que nous venons de voter). Ces crédits sont alloués aux coopératives des écoles et là encore vous avez le montant que nous avons donné en 2022 et le montant que nous souhaitons proposer pour 2023. Nous avons un taux de 16,20 € par élève d'élémentaire et 14,20 € par élève de maternelle.

Nous avons aussi une enveloppe supplémentaire pour André Lassagne qui correspond à 300 € puisque c'est une école maternelle qui est la plus éloignée du Briscope et qui, souvent, ont besoin d'un bus pour venir jusqu'au Briscope et du coup cette enveloppe supplémentaire permet de payer le bus. La participation financière de notre Commune s'élève à 15 080,80 €. De la même manière, on vous demande de voter un montant par élève.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 12. ÉCOLES PUBLIQUES

### CRÉDITS SCOLAIRES – PROJETS DES ÉCOLES

#### Vote des crédits

#### Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

**M. Sébastien FRANÇOIS** : La troisième délibération concerne les projets des écoles. Comme chaque année, nous vous proposons de vous présenter ces projets. Ils permettent d'accompagner la réalisation des projets d'écoles et les crédits sont alloués aux classes. En parallèle de ces crédits, nous avons 15 000 € qui sont fléchés aux actions culturelles proposées et financées directement par la Commune, 10 000 € pour offrir deux spectacles vivants au Briscope à chaque classe et 5 000 € pour des participations aux actions culturelles liées par exemple à la bande dessinée, au cinéma ou à d'autres formes d'expressions artistiques.

Pour 2023, 28 000 € ont été répartis suivant le tableau qui suit afin de répondre aux projets des classes de découverte par exemple, au financement des actions intégrées aux projets d'écoles et aux dépenses d'investissement pour les écoles à hauteur de 14 000 €.

Après vous avez le détail par école (je ne vais pas vous donner tous les détails) mais par exemple en fonctionnement pour André Lassagne vous avez 652 € avec des projets qui sont liés à des spectacles et des achats d'albums et 2 000 € pour du mobilier. Pour Jacques Cartier, d'ailleurs au passage, vous avez le nombre d'élèves par école, nous avons 644 € d'achats d'albums et aussi d'abonnements à « L'École des loisirs » par exemple et du mobilier divers et varié. Pour Claudius Fournion, nous avons des achats supplémentaires pour les spectacles au Briscope et un projet de sortie poney pour la maternelle (c'est un projet où toute l'année il y a un travail avec un centre équestre), ainsi que du mobilier. Pour Jean Moulin, nous avons une sortie scolaire à Vulcania qui est proposée. Ils ne savent pas encore s'ils vont pouvoir le faire à cause du coût des transports. Pour rappel, cette année ils sont allés au Planétarium et le bus, pour aller au Planétarium de Vaulx-en-Velin leur a coûté 800 €. L'explosion des tarifs du transport, c'est compliqué.

Jacques Cartier, en élémentaire, vous avez un projet danse pour 1 000 € et la participation avec l'association Amely qui fait de la médiation, enfin qui forme les enfants à la médiation. Pour Fournion, en élémentaire, une sortie à Yzieu et du matériel aussi. Nous avons donc 16 054 € en fonctionnement et 11 945 € en investissement.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? J'aurais une remarque : je pense que, nous l'avons vu, nous allons avoir des recettes aussi qui vont porter une certaine inflation et je pense que s'il y a des projets qui sont déjà engagés, qui pourraient être bloqués parce qu'il manque un montant (parce qu'il y a justement cette inflation), je vous propose de regarder ça avec attention de voir si on ne peut pas compléter pour que les projets puissent quand même se faire et que les enfants puissent malgré tout en bénéficier...

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Chaque année il y a des actions de parents d'élèves qui sont mis en place pour essayer de trouver des financements à droite et à gauche mais oui, nous leur avons dit que nous serons là pour les aider aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Il ne faut pas tomber dans ce piège de tout arrêter. Comme nous l'avons fait pour la vie associative, nous sommes là pour compléter quand même, surtout sur des enjeux de cette nature. S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

### 13. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BRIGNAIS

Désignation des représentants du Conseil municipal

**Rapporteur** : Serge BÉRARD

**M. Serge BÉRARD** : C'est à moi de prendre le relais concernant une délibération qui porte sur la désignation de nouveaux membres représentant ; les élus autour de cette table, auprès de la MJC, la Maison des Jeunes et de la Culture. Il y avait eu des remarques qui avaient été faites parce que vous savez qu'aujourd'hui il y a 2 représentants. L'idée est de proposer, en l'occurrence aux listes minoritaires, d'être représentées dans cette MJC. Je vous propose de proposer des candidats pour cette représentation au sein de la MJC. Qui est donc candidat pour représenter le Conseil municipal à la MJC parmi les élus ?

**M. Lionel BRUNEL** : Nous proposons Sylvie GUINET.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Pour mon groupe, je propose Lionel CATRAIN.

**M. Serge BÉRARD** : Donc 2 candidats, ça renvoie à la question des modalités du vote.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je demande un vote à bulletins secrets.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien, donc je propose à M. BLAIN mais qu'il s'y attendait je crois ! Si vous avez des pouvoirs, vous avez le droit à 2 bulletins. Il n'y a bien entendu qu'un seul nom sur le bulletin mais tout le monde l'a bien compris. Il ne pourra y avoir qu'un élu. M. BLAIN, le collecteur. Pensez à vos pouvoirs donc. Je vous propose de vider la corbeille, de décompter le nombre de bulletins.

**M. Nicolas KELEN** : 33 bulletins.

**M. Serge BÉRARD** : Allons-y, dépouillons.

**Mme Christiane CONSTANT** : Lionel CATRAIN.

Lionel CATRAIN

Lionel CATRAIN

Vote blanc

Lionel CATRAIN

Sylvie GUINET

Lionel CATRAIN

Lionel CATRAIN

Lionel CATRAIN

Sylvie GUINET

Lionel CATRAIN

Lionel CATRAIN

Lionel CATRAIN

Sylvie GUINET

Lionel CATRAIN

Sylvie GUINET

Lionel CATRAIN

Lionel CATRAIN

Sylvie GUINET

Vote blanc

Sylvie GUINET

**M. Serge BÉRARD** : Nous actons l'élection de M. CATRAIN pour représenter, pour être le troisième représentant du Conseil municipal au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu les statuts de la MJC. Nous les avons demandés lors de la Commission générale, et je viens de découvrir qu'ils sont écrits en écriture inclusive, ce dont je suis absolument « fan ». Pouvons-nous avoir les statuts ?

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Pour information, Mme WEULERSSE, les statuts ont été modifiés il y a 10 jours pour que justement il puisse y avoir ce nouveau représentant municipal. Nous allons transmettre mais moi-même, je n'ai pas les derniers ; le temps que ce soit écrit, validé, ...

Les statuts sont partis en Préfecture donc quand il y aura le retour de validation, ils seront validés et là nous pourrons les avoir. A date, nous ne les avons pas encore.

**M. Serge BÉRARD** : D'autres questions à ce sujet ? Nous passons à la délibération suivante ; plusieurs délibérations concernant les tarifs.

#### 14. TARIFS DE RESTAURATION

##### ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Mise à jour du règlement et des tarifs à compter de janvier 2023

**Rapporteur** : Sébastien FRANÇOIS

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Je vais vous présenter 3 délibérations sur les tarifs. La première concerne les tarifs de restauration scolaire sur les accueils périscolaires et de restauration scolaire. Nous vous rappelons que nous sommes dans un contexte de forte inflation sur cette année et qu'afin de maintenir un même niveau de service pour 2023, on se doit de revoir nos tarifs pour garantir un équilibre budgétaire. Le règlement qui fixe les tarifs des accueils périscolaires est donc revu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et quelques évolutions y sont intégrées. Nous avons profité de cette délibération pour faire des petites modifications au niveau des règlements et nous vous en parlons.

Concernant les tarifications et le reste à charge fondé sur le taux d'effort qui avaient été instaurés en septembre 2021 avec une augmentation de 5% de tous les tarifs : accueils du matin, temps méridiens, « soir 1 », « soir 2 » et « soir 3 ». Pour rappel, le temps périscolaire du soir commence à 16h30, découpé en 3 tranches. Le tarif minimum passe donc de 1,20 € à 1,26 € pour le temps méridien et de 6 € à 6,30 € pour le tarif maximum. Pour rappel, ces tarifs dépendent du quotient familial.

Concernant les familles extérieures à Brignais, la tarification au quotient familial reste en vigueur avec le tarif brignairot majoré de 25% au lieu de 20% aujourd'hui.

Les autres modifications principales sur le règlement concernent la possibilité dès la rentrée de septembre 2023 de réinscrire son enfant de manière dématérialisée via le « portail famille », l'introduction d'un nouveau service qui simplifie les démarches. C'est un peu technique mais ça permet aux citoyens d'échanger des informations d'une administration à une autre, en l'occurrence pour communiquer plus aisément le quotient familial CAF et faciliter via le dispositif national API Particulier.

On rajoute sur le règlement, l'information du déplacement des enfants de CM de Claudius Fournion qui vont manger au lycée Gustave Eiffel pour la restauration scolaire, ainsi que des sorties ponctuelles à des fins pédagogiques.

Nous vous demandons d'approuver le règlement de ces accueils périscolaires applicable à partir du 3 janvier, soit au retour des vacances de Noël, et l'évolution de ces tarifs en fonction du règlement que vous avez eu en annexe.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 15. TARIFS DE RESTAURATION

RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES ARCADES »

Mise à jour des tarifs à compter de janvier 2023

**Rapporteur** : Sébastien FRANÇOIS

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Nous avons encore une délibération sur les tarifs de restauration mais qui concerne la résidence autonomie « Les Arcades » avec une mise à jour de ses tarifs. Evidemment, nous sommes dans le même contexte et on vous propose aussi d'augmenter de 5% ces tarifs. La liasse a été mise à jour d'ailleurs puisqu'il y avait une coquille dans la première liasse et le tarif n'était pas de 5%.

Vous avez les tarifs qui étaient appliqués depuis septembre 2021 et les nouveaux tarifs donc sur un repas classique on passe de 2,95 € à 3,10 €. Pour le repas de Noël et les journées portes ouvertes, on passe de 8,88 à 9,32 € et pour les autres animations où il peut y avoir une demande de participation de 5,91 € à 6,20 €. Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier si nous les votons.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 16. TARIFS DE RESTAURATION

PERSONNEL MUNICIPAL ET ENSEIGNANTS

Mise à jour des tarifs à compter de janvier 2023

**Rapporteur** : Sébastien FRANÇOIS

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Enfin, toujours sur les tarifs de restauration, mais là ça concerne le personnel municipal et enseignant, car il y a possibilité en fait pour ces personnels de prendre des repas auprès de notre restauration collective. Il s'avère qu'il y a très peu d'agents et d'enseignants qui le font mais nous devons délibérer pour que ces tarifs soient applicables.

De la même manière, c'est une augmentation de 5% donc nous passons de 5,60 € pour un agent bénéficiant de titres de restauration à 5,88 €. Pour un agent qui ne bénéficierait pas de ces titres, son tarif passera à 3,10 € et pour les enseignants et autres personnels de l'éducation à 5,88 €. De la même manière, ce sont des tarifs qui sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou remarques ?

**Mme Solange VENDITTELLI** : Alors ça n'a rien à voir, je voudrais juste savoir pourquoi nous n'avons pas à l'écran les délibérations ? Quand il y a des modifications, ou alors lorsque nous n'avons plus de batterie, ce serait bien pratique.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, nous pourrions nous poser la question. Nous en débattons avec les têtes de liste.

**M. Philippe BLAIN** : *Oui, nous ferons des propositions. Nous avons des difficultés techniques pour jongler entre les diaporamas, les délibérations ; ce ne sont pas les mêmes formats, mais en effet nous pourrions en redébattre avec les têtes de liste. Avant il n'y avait pas ce document.*

**M. Serge BÉRARD** : Nous essayons de présenter chaque fois des supports « PowerPoint » pour expliciter les choses, mais nous ne nous étions pas posés la question à vrai dire. Nous sommes tous censés avoir notre délibération d'une manière ou d'une autre donc il est plus sympa, je pense, d'avoir des documents travaillés et projetés, qui sont plus lisibles que des délibérations que nous suivons à l'écran et qui sont toujours difficiles à suivre. Je propose que l'on en parle en réunion de têtes de liste.

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Là, la modification était sur quelques centimes en fait. Il y avait eu une erreur de calcul donc nous n'augmentons pas de 5% mais de 6,09%.

**M. Serge BÉRARD** : Revenons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 17. POLITIQUE DE LA VILLE**

- Avenant à la convention de gestion avec la Communauté de Communes de la Vallée du Garon

- Rapporteur : Michèle EYMARD**

**Mme Michèle EYMARD** : La compétence de la politique de la Ville revient par la loi à la CCVG. Elle nous confie la gestion de cette politique via une convention et cette convention nous permet d'avoir un contrat de Ville. Sur notre politique de la Ville, nous avons déjà signé un premier avenant parce que la politique de la Ville, le contrat de Ville, se terminait initialement en 2020. L'Etat a décidé de proroger la politique de la Ville, ce contrat, jusqu'au 31/12/2022 et ce soir c'est un avenant numéro 2 puisqu'une deuxième fois l'Etat a souhaité proroger ce contrat de Ville jusqu'à fin 2023. Il est donc nécessaire de prolonger cette convention.

Nous avons vu, lors de la Commission n°2 ce dossier, le 24 novembre 2022. Il vous est donc proposé de bien vouloir approuver les termes de l'avenant numéro 2 et de permettre à M. le Maire de signer l'avenant ou tous document s'y rapportant.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Excusez-moi, je ne connais pas ce dossier, et la délibération, comme l'avenant étant assez laconiques, je ne sais pas...

**M. Serge BÉRARD** : Il vous manque la convention initiale.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui, c'est compliqué de comprendre ce que couvre l'avenant, qui prolonge la convention initiale. A quoi cela nous engage ?

**M. Serge BÉRARD** : Cela nous permet de continuer à fonctionner sur les mêmes principes, que ce qui a été mis en place lorsque la CCVG a délégué la mission à la Commune ; la gestion opérationnelle en fait. Dans un premier temps, la CCVG avait récupéré la gestion dans le cadre d'un transfert de compétences ; avait récupéré la gestion de la politique de la Ville et s'est aperçue assez rapidement (enfin à ce que j'ai compris à ce moment-là), que pour la CCVG qui n'avait à gérer qu'un seul quartier qui était à Brignais, qu'elle ne connaissait pas forcément tous les enjeux ; que nous avons des agents qui étaient à la Commune initialement et qui ont été transférés à la CCVG pour remplir cette mission et s'est aperçue que c'était assez compliqué, que ce n'était pas satisfaisant, pas efficace, et du coup d'un commun accord la CCVG et la Commune de Brignais ont décidé de déléguer la gestion de la compétence transférée au niveau de la Commune ; donc en renvoyant le personnel au niveau de la Commune mais les agents étant quand même pris en charge par la CCVG, il fallait que la Commune les rembourse.

Mme Clémentine HOCHART peut-elle apporter des précisions ?

**M. Philippe BLAIN** : Dans le cadre d'une suspension de séance.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Nous pourrions effectivement à l'issue du Conseil municipal faire passer la convention initiale puisque nous avons échangé en Commission n°2 sur ce dossier mais nous pourrions, pour tous les élus, faire passer le document initial.*

**M. Serge BÉRARD** : C'est laconique car il tient juste de prolonger une convention que nous sommes tous censés connaître mais c'est vrai que ça date. J'avoue que je n'ai pas en tête cette convention également mais voilà de quoi il s'agit. Je ne sais pas si c'est clair, Mme WEULERSSE, sur le processus. Le principe qui a été mis en œuvre, de redéléguer la gestion, qui est une compétence CCVG à la Commune pour faciliter la mise en œuvre du travail des agents.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Donc c'est la CCVG qui paye ?

**M. Serge BÉRARD** : Oui.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Très bien, merci.

**M. Serge BÉRARD** : Nous en avons parlé dans le budget d'ailleurs, Mme CONSTANT a posé une question tout à l'heure à ce sujet.

**Mme Christiane CONSTANT** : C'est vrai, c'est un vieux dossier la politique de la Ville, ça date d'avant les années 2000, et effectivement, je comprends que les nouveaux élus ne soient pas au courant de ces conventions. C'est assez complexe, la politique de la Ville. Toujours est-il que cette politique de la Ville a perdu beaucoup d'élan depuis 2017 parce qu'auparavant nous étions largement financés et que les deux quartiers étaient couverts, c'est-à-dire la Compassion et le quartier des Pérouses. La Compassion, ils nous l'ont retiré.

**Mme Michèle EYMARD** : Elle est en veille active.

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui, en disant qu'il y avait eu une amélioration. Or, j'ai relu tout le bilan.

**M. Serge BÉRARD** : Ce n'est même pas ça, je crois. C'est plutôt que ce n'était plus dans les caractéristiques administratives, le nombre de logements...

**Mme Christiane CONSTANT** : Ecoutez, chacun son interprétation bien sûr. Il y en a qui disent parce que nous avons progressé, qu'on a réussi, et d'autres qui disent qu'il n'y a plus les mêmes critères. Ok. Toujours est-il qu'actuellement, j'avais demandé en Commission justement, le bilan de la politique de la Ville, c'est très intéressant à lire et j'ai tout lu, et donc ma question est la suivante : effectivement nous allons proroger par cet avenant (ou je ne sais pas comment on l'appelle), la convention pour 2023 mais après quid ? Parce que ce n'est pas pour autant que les quartiers vont être en meilleure forme. Quand je regarde le diagnostic et toute l'étude qui a été menée, à la Compassion, il y a de très gros problèmes sociaux. Je ne vais pas détailler tout le résultat du diagnostic que j'ai lu mais nous n'allons pas vers une amélioration et, au contraire, on va vers un resserrement et une « ghettoïsation » de la population.

Ma question est la suivante : nous sommes à la veille de 2023 et d'une projection budgétaire, est-ce que l'on va pouvoir provisionner dans cette politique sociale de cette Commune un budget pour éventuellement continuer (alors je ne sais pas sous quelle forme) mais s'il n'y a plus de politique de la Ville, sous quelle forme d'accompagnement social de ces populations qui vont être quand même orphelines de tout ce que nous avons mis en place depuis des années ; et puis c'était très intéressant de suivre ces dossiers, qu'est-ce que vous avez envisagé ? Allons-nous faire un groupe de travail de projection de cette politique sociale que nous allons continuer en 2024 – 2025 si cette politique de la Ville s'arrête ? Je vous remercie.

**Mme Michèle EYMARD** : Nous nous posons effectivement beaucoup de questions, que ce soit avec M. le Maire, ou Alyson ALDEGUER qui est la chargée de projet, et c'est compliqué de répondre aujourd'hui à cela mais effectivement nous nous posons des questions. Nous verrons ce qu'il sera possible de faire et surtout sur le plan financier. Si nous devons quitter ce contrat, cette politique de la Ville à fin 2023, comment on s'y prendra pour financer, pour continuer si on voulait continuer.

**M. Serge BÉRARD** : C'est clair que nous en parlons avec le Sous-Préfet en charge, de ce dossier-là (la Sous-Préfète en ce moment). La Ville de Brignais a profité de ce contrat pour les Pérouses et quand on écoute les personnes de la Préfecture en charge de ce dossier, la Ville s'est bien débrouillée pour permettre de conserver ce contrat de la politique de la Ville parce qu'en fait nous sommes déjà « sortis des clous ». A fin 2023, que va faire l'Etat pour continuer, parce que là vous voyez que ça devait s'arrêter à fin 2020, puis prolonger à fin 2022, aujourd'hui à fin 2023, est-ce qu'ils vont laisser tomber les communes comme nous du jour au lendemain ? Je ne pense pas. Qu'est-ce qu'ils vont proposer en alternative ? Nous n'en savons rien.

Ce que nous savons, et pour aller dans votre sens, c'est que, alors je fais quand même une petite correction, on ne peut pas dire que nous sommes dans une situation de « ghettoïsation » en tout cas sur la Commune, puisque quand on regarde le quartier des Pérouses, on va se retrouver avec un quartier des Pérouses où il y avait 100% de logements sociaux avec à peu près 400 logements et à terme on va se retrouver avec plus de 600 logements mais avec 50% de logements sociaux, avec une réelle mixité qui s'est mise en place.

En revanche, pour la Compassion, c'est vrai que nous avons un vrai sujet. J'ai eu l'occasion de réunir récemment la Gendarmerie, la Police municipale, tous les acteurs qui interviennent parce que nous sommes préoccupés du ressenti au moins de la population par rapport à ce qui se passe à la Compassion ; non seulement pour des questions peut-être de sécurité, il y a des questions qui se posent mais également aussi pour des questions d'habitat parce que les logements vieillissent. La Compassion est donc un vrai sujet.

Sur cette politique de la Ville, il faut se rappeler qu'il y a des actions qui sont financées mais surtout, nous avons un agent qui est financé, à 80% je crois, plus des effets induits qui sont extrêmement importants. Par exemple, les AJD sont financés par le Département. Alors je ne connais pas le budget exact, c'est le Département qui paye mais je crois que nous ne sommes pas loin de 200 000 € et ce type de prestation qui est extrêmement important risque de disparaître avec la disparition de la politique de la Ville.

Il y a donc la mesure effectivement des conséquences directes sur les actions et sur le financement de nos agents mais également des effets indirects. Nous sommes donc branchés sur ce sujet-là, nous allons voir comment l'Etat va évoluer, ce qu'il va nous proposer. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas parce qu'on a une diffusion du logement social dans la Ville que ça fait disparaître toutes les problématiques attachées à des familles qui peuvent être en difficulté et il faut bien, pour ces familles, que l'on continue cet accompagnement qui a montré son efficacité et d'avoir des agents qui traitent de ce sujet-là qui restera un sujet important.

Nous ne pouvons donc pas nous projeter sur des éléments qui nous échappent si ce n'est de dire que, pour aller dans votre sens, nous n'allons pas laisser les choses s'arrêter du jour au lendemain parce que l'Etat se désengagerait.

**Mme Christiane CONSTANT** : En parallèle, je voudrais remercier Clémentine HOCHART et Mme AUBERT parce que nous avons reçu le bilan et tous les élus l'ont. Nous avons émis cette demande en Commission et je tiens à vous remercier. Je pense que là plus personne ne peut ignorer le bilan de ce contrat de Ville 2015 – 2022 et c'est là que c'est intéressant à lire parce que c'est vraiment une projection réelle que l'on peut faire ensuite sur la politique sociale que nous allons conduire à Brignais.

**M. Serge BÉRARD** : Nous y travaillerons tous ensemble. Une présentation de la politique de la Ville a été faite de toute façon, à tous élus, et c'est un sujet qui va être au cœur de nos préoccupations en 2023.

Mme MARCILLIERE est partie et a donné son pouvoir à Nicolas KELEN.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ? Nous allons passer au vote sur la prolongation de cette convention ; de cet avenant. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 18. TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLE ET PRESTATIONS ANNEXES**

- Majoration des tarifs de location

- Rapporteur : Anne-Marie MANDRONI**

**Mme Anne-Marie MANDRONI** : Bonsoir. Je vais vous proposer une nouvelle tarification des salles et prestations annexes. Un petit rappel : par délibération du 16 juin 2021, le Conseil municipal a entériné l'harmonisation de la politique tarifaire applicable pour la location de salles et de prestations annexes au Briscope et celle applicable aux salles et sites hors Briscope. Il a également validé la simplification des grilles tarifaires applicables dans les différents bâtiments et sites communaux.

Par délibération du 21 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'ajouter un tarif de location pour la salle du Garon aux particuliers de Brignais. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, au vue de l'augmentation de l'ensemble des tarifs des services municipaux de 5% du fait de la forte inflation, il est proposé d'amender les tarifs de location de salles comme suit. Nous avons ensuite tous les tableaux avec tous les tarifs augmentés de 5%.

**M. Serge BÉRARD** : Il n'y a pas d'autres modifications ?

**Mme Anne-Marie MANDRONI** : Non. Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir donner son accord sur les tarifs et dispositions mentionnés ci-dessus.

La Commission n°4 « Animation – Vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 23 novembre 2022. Les crédits sont inscrits en recettes de fonctionnement sur le budget principal de la Ville – exercice 2023 et suivants. Avez-vous des questions ?

**M. Lionel CATRAIN** : Alors, pas une question mais une remarque. Nous avons parlé plusieurs fois de tous les coûts qui augmentent, de tout ce qui aujourd’hui avec l’inflation augmente pour toute la population. Je trouve que symboliquement, augmenter encore en plus les tarifs des salles me paraît un surplus qui ne me paraît pas nécessaire pour la Ville. Je ne pense pas que ce soient les recettes que ces surcoûts vont apporter à la Ville qui vont permettre d’équilibrer le budget. Je vois que Mme BÉRAL n’est complètement pas d’accord avec moi ; ce qui ne m’étonne pas mais je trouve que c’est un peu dommage qu’on en soit à augmenter ça aussi alors que déjà la vie est suffisamment dure pour la plupart des habitants.

**Mme Agnès BÉRAL** : Moi je dis simplement qu’effectivement sur les salles, on paye aussi l’énergie, ce qui paraît logique. Ce n’est pas énorme 5% sur une location de salle mais ça couvre un peu nos fluides mais pas tout, malheureusement. Même pour le reste, il y a aussi des recettes « de poche » par ailleurs mais il faut tenir compte de tout.

**Mme Christiane CONSTANT** : 5% ce n’est pas énorme vu comme ça mais très honnêtement est-ce que vous allez augmenter de 5% les subventions à toutes les associations pour qu’elles puissent suivre l’augmentation que vous leur imposez ? Il faut être logique.

**M. Serge BÉRARD** : En ce qui concerne les associations, nous nous sommes fondés sur des demandes aussi.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je sais bien mais au bilan il faut regarder la fin du tableau si vous augmentez chaque association de 5% pour qu’elles puissent suivre le cours de l’augmentation.

**Mme Agnès BÉRAL** : Il y en a beaucoup qui ne louent pas leur salle, nous leur attribuons les salles gratuitement puisque c’est une mise à disposition donc elles ne supportent pas la location des salles. Il y en a peu finalement qui supportent la location des salles.

**Mme Christiane CONSTANT** : Dans la recommandation que nous allons avoir tout à l’heure dans l’analyse de la Cour des comptes qui demande effectivement d’augmenter, de réviser ce que nous remettons à disposition (des locaux...) aux associations.

**Mme Agnès BÉRAL** : Ce sera fait.

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui, bien sûr ça va être fait donc déjà nous allons revaloriser, ça va permettre de moins subventionner parce que je connais très bien le sujet. Nous l’avons initié ; si, vous n’étiez pas là, mais il y a très longtemps, cette histoire de revaloriser la mise à disposition des locaux.

**Mme Agnès BÉRAL** : Ce n’est pas pour autant que nous allons diminuer les subventions. Nous allons simplement dire aux associations ce que la Ville leur met à disposition.

**Mme Christiane CONSTANT** : Cela va rentrer dans les avantages en nature ; la mise à disposition.

**M. Serge BÉRARD** : La revalorisation des salles ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui.

**M. Serge BÉRARD** : Non.

**Mme Christiane CONSTANT** : Dans le budget des grosses associations, oui.

**M. Serge BÉRARD** : Nous ne le valorisons pas, nous ne leur chiffrons pas, nous ne leur facturons pas. C'est pour information.

**Mme Christiane CONSTANT** : C'est valorisé dans leur budget, j'en suis sûre. Les grosses associations c'est obligatoire.

**M. Serge BÉRARD** : Il n'y a pas d'échange monétaire.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Les grosses associations sont valorisées effectivement mais en hors-bilan ; cela n'a rien à voir.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non, dans leur bilan aussi car j'ai présenté x fois le bilan du Centre social à la Caisse d'Allocations Familiales pendant 15 ans et je sais que c'est dans notre bilan aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Le Centre social est la seule association aujourd'hui pour lesquelles les charges supplétives sont indiquées pour information mais n'ont aucun impact monétaire. Il n'y a pas de flux financier. C'est une information, donc il n'y a pas d'impact sur leur budget de fonctionnement.

**Mme Christiane CONSTANT** : Pour les associations qui vont louer ces salles et pour lesquelles on demande 5% il faudrait que leur subvention augmente au prorata de ce que nous allons leur faire payer, autrement elles vont être un peu plus en déficit. Je n'ai pas vu les associations et c'est dommage car au prochain Conseil, je ne peux pas être là mais ça m'intéresse énormément d'analyser aussi les subventions que l'on donne aux associations.

**M. Serge BÉRARD** : Nous traiterons de toutes les subventions lors du budget le 14 décembre.

**M. Guy BOISSERIN** : J'ai une petite remarque à faire, pas pour répondre mais si nous n'augmentons pas cette année, l'année prochaine il faudra faire 10%. Nous savons très bien que quand nous n'augmentons pas une année ou deux, après ça fait un cap qui passe mal donc je pense que c'est raisonnable d'augmenter chaque année un petit peu ; et en tout cas un peu plus cette année puisque malheureusement l'inflation est là.

Je voudrais juste parler des photocopies : par contre là je ne comprends pas pourquoi nous augmentons de 50% le tarif des photocopies. Qu'est-ce qui justifie cela d'autant plus que les contrats ont été renégociés encore à la baisse ? Je veux bien que le « toner » ait augmenté, l'électricité, le papier mais à ce point- là...

**Mme Anne-Marie MANDRONI** : Le papier a vraiment bien augmenté.

**M. Guy BOISSERIN** : De 50% ça influe une photocopie ? J'en doute un peu mais bon, à voir.

**M. Serge BÉRARD** : J'avoue que je n'ai pas suivi dans le détail.

**M. Guy BOISSERIN** : Ma remarque est à la marge.

**M. Serge BÉRARD** : J'entends bien. Nous avons peut-être une réponse des services qui ont travaillé sur cette tarification aussi.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, il y a deux éléments principaux, ce sont les montants concernés (nous parlons d'une augmentation de 10 à 15 centimes) ; nous sommes bien en-deçà des prix, d'un coût unitaire de photocopie et il y a l'augmentation du coût du papier et le fait de rester sur des comptes qui soient relativement faciles à comptabiliser plutôt que d'être sur des 12 ou 13 centimes par copie.*

**M. Serge BÉRARD** : Je n'ai pas d'idée sur le volume de photocopies que nous facturons et auprès de qui. Avez-vous des éléments ?

**M. Philippe BLAIN** : *Katrin URBAN dans le cadre d'une suspension de séance.*

**Mme Katrin URBAN** : *Les associations disposent de cartes donc elles rechargent régulièrement. Nous pouvons effectivement apporter une analyse sur ce que ça représente. Il n'y a pas énormément d'associations qui en font, donc ce ne sont pas des gros volumes.*

**M. Serge BÉRARD** : Cela reste moins cher que le prix du marché.

**Mme Katrin URBAN** : *Ah oui.*

**M. Philippe BLAIN** : *Nous fournissons, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs les élus, un bilan des photocopies pour les associations ; que nous facturons aux associations.*

**Mme Isabelle WEULERSSE** : J'avais une question ; c'est un peu la même mais pas sur les photocopies, sur ce que représentent les recettes de locations de salles car nous venons d'évoquer cette hausse ? Je voudrais savoir ce que ça va rapporter en plus à la commune d'augmenter de 5% ?

**M. Serge BÉRARD** : Le montant de référence des réalisations, par exemple, 2022, l'avons-nous aujourd'hui ?

**M. Philippe BLAIN** : *De tête sous réserve de recherche parallèle d'Alice NAVARRO, de l'ordre de 30 000 € annuel pour ce qui concerne les locations de salles et on applique 5% à 30 000 €.*

**M. Serge BÉRARD** : Je rappelle que cette augmentation de 5% effectivement, nous l'avons appliquée à tous les tarifs par rapport à la remarque de M. CATRAIN. Pourquoi ne pas le mettre sur ces tarifs-là ou sur d'autres ? Là il y a une logique, c'est une démarche qui consiste à rappeler que nous avons subi cette inflation d'ores et déjà et que, là, ça s'applique à l'année prochaine. L'inflation, nous l'avons déjà prise sur nos dépenses 2022. Ce n'est qu'un rattrapage que nous faisons. Je n'espère qu'une chose ; c'est que l'année prochaine l'inflation soit tarie et que l'on revienne à zéro augmentation dans le futur de tous ces tarifs-là, bien entendu. Nous ne pouvons tous souhaiter que cela.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je reviens sur les exonérations concernant les associations brignairottes ; ou je n'ai pas bien compris le texte mais vous nous aviez fait une promesse en disant que vous alliez faire en sorte que les associations qui font un repas en fin d'assemblée générale... nous devions faire une déclaration ou quelque chose et je ne vois rien d'écrit là-dessus.

**M. Serge BÉRARD** : En fait, il y a un tarif qui s'applique notamment quand l'association... ; ce qu'on leur demande pointer quand ils réservent, c'est si c'est une activité à but lucratif ou pas. Si ce n'est pas lucratif, c'est eux-mêmes qui le déterminent et à ce moment-là ça détermine le tarif.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Ce n'est pas lucratif, là, enfin ce n'est pas marqué ça.

**M. Serge BÉRARD** : C'est la règle qui est donnée aujourd'hui aux associations lorsqu'elles font une demande de salle, c'est elles qui déterminent elles-mêmes l'objet et qui du coup déclenchent ...

**Mme Solange VENDITTELLI** : Si ce n'est pas marqué qu'elles les déterminent elles-mêmes, ça ne sera pas possible. On leur répondra que ce n'est pas possible. La façon dont c'est écrit, non.

**M. Serge BÉRARD** : A priori, oui, ça marche.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je suis un peu déçue parce que nous avons débattu pendant 40 minutes.

**M. Serge BÉRARD** : Je rappelle qu'on a mis cela en place, ce que nous avons promis de faire et nous l'avons fait.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Mais ce n'est pas écrit.

**M. Serge BÉRARD** : Je n'ai pas relu précisément la rédaction mais la consigne qui est donnée au service, est que lorsque les associations font une demande, c'est elles-mêmes qui pointent pourquoi elles le font, et si elles le font pour des raisons de fonctionnement interne par exemple et non pas pour des raisons lucratives pour faire des recettes, à ce moment-là c'est elles qui le déterminent.

**Mme Solange VENDITTELLI** : J'ai bien compris mais tout cela est oral et ce n'est pas écrit sur la délibération que nous allons voter.

**M. Philippe BLAIN** : *Est-ce que nous pouvons éventuellement faire un ajout sur la délibération ?*

**Mme Solange VENDITTELLI** : Si vous le faites, je reviendrai, autrement je ne voulais plus venir ; je suis déçue.

**M. Philippe BLAIN** : *Une formule du type : « les associations déclarent lors des manifestations qu'elles organisent dans le cadre de la convention les liant à la Ville, le caractère non lucratif de la manifestation organisée, ce qui les fait alors bénéficier d'une exonération ».*

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est parfait.

**M. Philippe BLAIN** : *J'ai peut-être été un peu long.*

**Mme Solange VENDITTELLI** : Ce n'est pas grave.

**M. Serge BÉRARD** : En tous cas, c'est ce qui est appliqué aujourd'hui mais vous faites bien de le préciser.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Merci.

**M. Serge BÉRARD** : Effectivement nous étions d'accord là-dessus mais c'est mieux si c'est écrit.

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est ça ; je suis moins déçue.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien ; ça le sera.

**M. Lionel CATRAIN** : J'avais une proposition à vous faire mais peut-être que je me trompe dans les chiffres. Je vous propose de ne pas augmenter les tarifs de 5% et de baisser les indemnités de tous les élus de 5%.

**M. Serge BÉRARD** : Je ne soumettrai pas cette proposition au vote mais nous l'entendons, M. CATRAIN, sauf si certains souhaitent abonder dans ce sens ou ont des remarques à faire. Je vais revenir, si vous le voulez bien, au vote initial, par rapport à cette augmentation de 5% sur les tarifs de locations de salles. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 6 votes contre et donc 27 votes favorables.

Nous arrivons au bout de ce Conseil municipal, merci beaucoup pour ces riches débats. Nous n'avons quand même pas terminé puisque nous allons avoir la présentation des décisions du Maire ; exercice obligatoire en fin de séance et nous aurons encore deux sujets. C'était un débat riche et un débat riche prend du temps. Merci pour cet investissement. M. BLAIN va nous faire la liste des décisions du Maire.

**M. Philippe BLAIN** : *On vous joindra, Alice NAVARRO a sorti un détail plus précis pour les locations de salles mais nous sommes dans les ordres de grandeur qui ont été donnés tout à l'heure.*

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

**M. Philippe BLAIN** : Nous avons en effet, les décisions du Maire pour la période la plus proche. Il y a également, on le rappelle, un rapport d'information sur l'état des lieux quant aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et il y a également une information qui doit être faite sur les permis de construire par Mme GRILLON.

Je vais essayer d'aller vite pour les décisions sur la période. Il y a quelques décisions un peu décalées par rapport au précédent Conseil parce que selon le circuit d'adoption d'édition de ces décisions, elles parviennent un peu plus tard à la Direction générale qui les centralise pour vous en faire état.

Avec la société CHAZAL, marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Jean Moulin ; vous savez qu'il y a de très nombreux lots donc là c'est le lot 18 « Plantations » et c'est un avenant. C'est un avenant, on va dire, technique, qui modifie la fréquence de la mise en œuvre des révisions de prix. C'est en lien justement avec les questions d'inflation qui ont été longuement évoquées lors de vos débats. La révision sera mensuelle et non plus annuelle ; cela ne vaut pas dire que la révision sera strictement calquée sur l'inflation. Nous aurons peut-être l'occasion de vous en dire un peu plus.

Sur le même jour, 19 septembre, avec une autre société qui s'appelle DUBOST-RECORBET, le lot 17 « Electricité courants forts-courants faibles ». Il s'agit d'intégrer une fiche de travaux modificative d'une part et de modifier la fréquence de mise en œuvre. Nous vous mettons les montants initiaux sur ce marché- là, toujours en hors taxes. Il y a une plus-value induite qui est non négligeable ; vous le voyez, l'impact de l'inflation, nous venons de le voir en recettes et nous sommes en train de le percevoir en dépenses, pour 27 851,51 €. Je ne vous donne pas les deux entrées et sorties du total.

Toujours à Jean Moulin, le lot 16 avec AGS ENERGIES « Chauffage – plomberie – sanitaire et VMC » ; avenant de même nature.

Le même 19 septembre avec la société TK ELEVATOR, c'est le lot 15 et ne me demandez pas pourquoi nous sommes dans un ordre non chronologique ; ascenseurs, même avenant.

Avec la société SIAUX, 19 septembre toujours, le lot 13 « Carrelages et faïences », encore la même chose.

Avec les établissements Pierre GIRAUD sur le lot 12, idem.

Idem pour la société MEUNIER pour le lot 11 « Plâtrerie – peinture et plafonds suspendus », comme les « Jardins de Babylone ».

19 septembre, SARL DENJEAN pour le lot 10 « métallerie », c'est la même chose.

Toujours pour le même marché, les lots 9 – 8 et 7 respectivement pour la société par actions simplifiées MENUISERIE GENEVRIER (sans lien de parenté avec notre agent de surveillance de la voie publique).

APC ETANCHE GRAND LYON pour le lot 8 « étanchéité » comme son nom l'indique.

Avec NEBIHU qui n'est pas une société d'origine indienne mais une société locale, lot 7 « façades ITE ».

FAVRAT CONSTRUCTION BOIS, lot 6, toujours un avenant qui permet ; alors ces révisions, vous l'aurez compris, à des cadences plus rapprochées ou à des occurrences plus proches les unes des autres.

PAILLASSEUR FRERES sur le lot 5, c'est un lot classiquement pour cette société, de terrassement – gros œuvre.

Le groupement d'entreprises REGIL TRAVAUX PUBLICS et SDC sur le lot 2 « voirie – réseaux divers ».

Enfin, les lots 4 et 14 (me semble-t-il) pour ELTS où là nous avons une moins-value par le biais d'un avenant. Le lot 4 concerne les fondations spéciales et il y a une optimisation (je laisserai peut-être, ah non, Bruno THUET est excusé) mais il aurait mieux dit que moi ce qu'était cette optimisation de micropieux puisqu'ils n'ont été conservés que dans l'extension de l'école élémentaire. Vous voyez que la moins-value est très importante ; on passe de 146 450 € HT à 70 387,20 € et visiblement quelques centimes se sont égarés en route.

Enfin, le 26 septembre, lot 14, société AUBONNET ET FILS pour les revêtements de sols et nous revenons à la norme de ces avenants, réduisant la fréquence ou rapprochant la fréquence de révision des prix.

**M. Serge BÉRARD** : A propos de Jean Moulin, nous avons prévu d'organiser une visite du chantier et vous serez tous conviés à une visite pour un point d'étape en janvier. Je vous en prie.

**M. Philippe BLAIN** : Non, c'est moi qui essaye d'aller un peu vite mais peut-être trop. Donc, le 21 novembre, FONT TRAVAUX PUBLICS MARTINAUD, nous sommes cette fois-ci sur un autre marché qui est la construction d'une chaufferie-bois et d'un réseau de chaleur pour le secteur de Jean Moulin à Brignais. Vous en avez souvent débattu ici-même en Commission générale, en séance publique, donc 3 lots : lot 1, c'est la société FONT MARTINAUD « Terrassement- VRD » d'abord. Nous allons vous donner le montant du marché, en hors taxes, toujours, 54 685,44 € ; avec MGC CONSTRUCTION pour le lot « maçonnerie et façades », 108 947,50 € ; avec SOLOSEC et toujours le 21 novembre, 8 094,25 €, c'est le lot « étanchéité » ; avec LARDY le lot 4 « Plâtrerie -peinture », 5 248,50 €. Le lot 7 « Electricité – courants faibles » avec CN2I qui est une société à responsabilité limitée pour 17 416 € ; et le groupement d'entreprises BEYLAT TP et SAS BASTIN pour le lot 8 « réseaux de chaleur » à proprement dit, nous allons dire le cœur de la machine, 98 064,85 €.

BASTIN, cette fois-ci tout seul, avec le chauffage-bois régulation, c'est plutôt là le cœur de la machine, excusez-moi, 295 572,61 €.

Enfin, et sur un autre sujet, rénovation des courts de tennis ; cela a été évoqué tout à l'heure par Agnès BÉRAL, il y a une augmentation du montant du marché pour prestations supplémentaires

C'est le groupement d'entreprises LAQUET TENNIS et EUROVIA Lyon qui était attributaire. La plus-value est de 15 847,20 €.

Dernière décision sauf erreur, c'est une décision technique avec un avenant à la décision de création de la régie de recettes auprès du pôle culturel de la Mairie de Brignais ; je crois pour y intégrer quelques recettes supplémentaires potentielles, peut-être la vente des planchas (ou pas) ; à Chauliac, autant pour moi, sinon nous aurions été du côté de la régie culturelle, merci Alice.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : J'ai une question sur tous les premiers avenants que vous avez passés ; les avenants techniques sur l'indexation mensuelle et non annuelle. C'est à la demande des entreprises pour faire face à l'inflation ? Parce que cela a été fait sur tous les lots, donc est-ce une demande globale de toutes les entreprises ?

**M. Serge BÉRARD** : Si j'ai bien compris ça sera bénéfique parce que, dans le passé, nous avons une révision annuelle qui pouvait être postérieure à la fin des chantiers et, si l'inflation est importante du coup, la révision est supérieure. Je pense avoir compris ça.

**M. Philippe BLAIN** : Oui et pour répondre à la question de Mme WEULERSSE, elle a raison, c'est bien ça, c'est-à-dire que les entreprises nous sollicitent mais nous, nous appliquons, alors quand on dit « nous », c'est le CPAJ qui applique des règles extrêmement précises quant à ces révisions ; donc parmi les règles il y a le raccourcissement de la fréquence de révision mais les entreprises demandent et les règles qui s'appliquent ne conduisent pas à donner droit nécessairement à leur demande. Nous avons eu par exemple quelque chose que j'ai suivi d'un peu plus près que ces lots techniques, sur le papier, la demande originelle était de l'ordre d'une augmentation de prix de 40% et nous n'avons pas appliqué 40%, nous avons appliqué les textes qui nous font (je vous fais grâce des calculs des moyennes), et nous sommes sortis à peu près 18 à 20% selon les lots, ce qui est déjà beaucoup mais pas 40%.

Là c'est le même esprit et il y aura un impact que nous mesurerons et que nous vous passerons en décision, plus tard dans l'année 2023, au fur et à mesure de l'avancement du marché.

**M. Serge BÉRARD** : Je pense qu'à la fin de l'année nous ferons un état de l'impact ; je pensais par exemple, par rapport aux marchés concernant la cuisine centrale, ce qui s'est passé au niveau de tout ce qui est alimentaire et nous avons encore un peu de mal à voir l'impact de l'inflation sur l'année mais, au regard des budgets que nous avons fait, je pense que nous essayerons de faire un point pour mesurer plus précisément l'impact de cette inflation. Bien entendu, aussi sur les marchés aussi importants que Jean Moulin que nous suivons de près. D'autres questions ?

**M. Claude MARCOLET** : Peut-être simplement un complément d'information sur la plus-value que nous avons vue également sur les tennis. Nous avons vu que nous avons une moins-value à Jean Moulin sur une découverte effectivement ; il y a les fondations qui sont faites et liées à des analyses de terrain qui sont à faire. Pour Jean Moulin, ça a été effectivement dans notre sens et, dans le cas des tennis, il a fallu faire une opération un peu plus spéciale pour ne pas que les terrains s'effondrent dans 5 ans, pour creuser, renforcer et rajouter des matériaux et ça, c'est l'analyse des sols et du compactage qui a permis de savoir mais c'est après coup et c'est dans les clauses, ce sont les aléas techniques en fait que nous pouvons rencontrer et qui sont couverts par les contrats.

**M. Serge BÉRARD** : Merci M. MARCOLET. Nous avons deux sujets à voir.

Je vais commencer par Valérie GRILLON qui va nous faire un état ; il nous a paru utile, au regard des demandes de nos concitoyens, sur notamment le quartier de la Gare qui interpelle beaucoup, de dire où nous en sommes et puis ce qui va se passer à l'avenir aussi et quelles sont les conséquences de toutes ces constructions d'ailleurs, de façon concrète, factuelle, et c'est le travail que j'ai demandé à Valérie qui va nous le proposer.

## 2. Point sur les permis de construire

**Rapporteur :** Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON :** Bonsoir. Alors le travail, je ne l'ai pas fait toute seule, je l'ai fait avec les services et ça leur a demandé quand pas mal de temps de répertorier tous les permis qui ont été acceptés... donc je les en remercie par avance.

Comme le disait donc M. le Maire, je suis beaucoup interpellée par les Brignairots et par certains élus sur les perspectives et les projets qui sont en cours ou qui vont être en cours sur Brignais ou qui ont été réalisés. Ce que nous avons fait avec les services, sur les deux années, nous avons un tableau de suivi que nous avons mis en forme et, pour avoir quand même un élément de comparaison et savoir de quoi on parle, nous avons fait la même chose sur l'année, sur le mandat précédent donc sur 2014 au 30 juin 2020 et nous avons fait la suite, ce qui donne des éléments de comparaison de date à date.

**M. Serge BÉRARD :** Je t'interromps là-dessus, excuse-moi Valérie, pour dire aussi qu'un permis de construire délivré en 2015 ou 2016 va avoir peut-être un impact en 2020 seulement, donc pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui, il faut comprendre l'historique des permis.

**Mme Valérie GRILLON :** C'est pour cela que sur les tableaux sont notés les numéros de permis (je ne sais si cela vous apportera plus de précision) mais la date à laquelle il a été déposé, son lieu et la date de décision, donc il peut y avoir des permis qui ont été déposés deux ou trois fois en fait. L'important c'est la date de décision qui acte un nombre de logements et un projet.

Sur notre période, nous nous sommes interrogés sur ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, donc ça concerne les collectifs sur la période 2014 (je voudrais le petit tableau s'il vous plaît) donc sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 9 novembre 2022. Sur la première année 2021 qui est stabilotée en bleu on va dire, nous avons accordé 86 logements. Vous avez les répartitions ; je ne vais pas énumérer.

Sur l'année 2022, nous avons attribué 161 logements ; 128 vont concerner de l'hébergement de type internat qui seront dédiés aux Compagnons du Devoir. Nous pouvons donc raisonnablement dire que nous avons attribué 38 logements destinés à des familles dans le cœur de Brignais.

Sur la période 2021, sur les 86 logements, ce qu'expliquait M. le Maire, c'est que nous avons attribué un permis de construire, toujours dans l'objectif, sur le quartier de la Gare, de poursuivre ce qui avait été entériné auparavant et de ne pas déroger les propriétaires qui avaient vendu donc nous avons accordé un permis à OGIC, en cours de construction pour 57 logements. Je vous laisse faire la différence, ce qui pourrait nous enlever 57 à 86 sur l'année 2021 et nous sommes largement en-dessous de la moyenne.

A titre de comparaison, si nous pouvons revenir sur le grand tableau, nous n'allons faire que les comparaisons sur les deux premières années donc en gris et en bleu (celles du bas, les deux premières années pour chacune des première et deuxième mandatures) ; donc en bleu il y a 228 logements qui ont été attribués sur l'année 2015 et sur la période 2014, 290 logements.

Sur la première période 2014 cela concerne majoritairement tout ce qui a été fait sur les Pérouses (ou Bovier-Lapierre) et sur la période 2015, cela concerne déjà quelques logements qui sont sur la rue du Général de Gaulle et évidemment bien sûr aussi, sur Bovier-Lapierre c'est un gros quartier qui a eu plusieurs dépôts de permis. Si vous avez des questions, je peux vous laisser le temps de regarder et je répondrai à vos questions.

Je suis désolée, c'est difficile parce que là nous avons fait tout ce qui est logements individuels, ce qui suppose des maisons individuelles (vous pouvez les imprimer via SharePoint pour les avoir en plus gros).

Sur la période, nous avons à peu près sur les deux mandats, sur les deux premières années, à peu près équivalent, sur la mandature 2014 – 2020 il y a eu 17 logements de types individuels qui ont été accordés et nous, nous devons être à 19, de mémoire donc on est à peu près pareil sur le logement individuel, et ne contraint pas le Brignairot qui veut venir s'installer sur notre Commune de façon individuelle.

Nous allons passer sur un autre tableau pour montrer quand même le travail que nous avons fait depuis que nous sommes arrivés en recevant les différents promoteurs ou porteurs de projets ; les projets qui étaient déjà engagés quand nous sommes arrivés et qu'on a pu stopper et ceux pour lesquels on a été très largement sollicités qui ont été très avancés et que nous avons aussi pu faire arrêter, ce qui représente déjà un total de 182 logements en collectif (je ne parle pas des maisons individuelles que nous avons arrêtées ; c'est à la marge). 182 logements collectifs quand nous sommes arrivés, il y avait déjà un programme qui était très avancé, le permis a été déposé en plusieurs fois et c'est un programme de 50 logements sur le 204 et 206, rue Général de Gaulle porté par VINCI. Nous avons pu l'arrêter.

Un autre projet qui était également très avancé, sur la Montée de la Côte avec 14 logements en logements collectifs de R+2. Nous avons pu également, celui-ci, le stopper ce qui a quand même engendré, notamment sur la rue Général de Gaulle des situations délicates avec les propriétaires pour lesquels nous avons dû trouver des solutions mais, lorsque nous arrêtons ce genre de projet et que les choses sont déjà bien avancées, je vous assure que ce n'est simple ni pour les propriétaires ni pour nous.

Après, nous avons été largement sollicités toujours sur la rue Général de Gaulle, au 198 pour une possibilité de 20 logements, également sur la rue des Ronzières avec 19 logements au 24, puis au 14 pour 40 logements et enfin sur la rue Général de Gaulle, sur 30 logements à l'entrée de la Ville donc un total de 182 logements que nous avons pu arrêter.

Je vais vous faire un petit point rapide si vous voulez, sur le quartier de la Gare et le quartier des Pérouses ; cela vous donnera un peu les délais sur les constructions. Sur les Pérouses, à terme il y aura 473 logements dont 193 habitations (on ne compte pas les Erables ; c'est hors Erables). Seront livrés les logements Bouygues de 80 logements au printemps 2023 ; l'OPAC du Rhône en livraison 2023 aussi pour 20 logements et Cogedim, 49 logements qui ont été livrés au printemps 2022.

Sur le quartier de la Gare, sur l'îlot Gare, donc à terme il y aura 350 logements (on ne devrait pas être loin de ce chiffre).

A été livré, Marignan, 74 logements, l'OPAC qui sont des bureaux, qui ne correspondent pas à des logements et l'acade avec 31 logements qui ont été livrés cette année.

Sont en cours : Neowi avec 150 logements donc la première tranche devait être livrée sur 2022 mais décalée sur 2023 ; le démarrage des travaux aussi d'Ogic avec 57 logements ; des projets qui sont à venir ou qui sont en instance (en « stand-by » on va dire).

Sur le prolongement de la voie ferrée qui concerne donc Adim, le permis est caduc. La parcelle de l'Opac et la parcelle que la Commune apporte, c'est tout ce tènement sur lequel il y a une réflexion globale en lien avec l'Opac.

Sur la rue Général de Gaulle, nous avons le tènement de l'Opac qui, initialement, avait potentiellement 35 logements puis Adim pour lequel c'était un immeuble dédié aux bureaux et pour lequel le permis est également caduc. Nous sommes en travail avec l'Opac et un porteur, un constructeur, pour rassembler les deux tènements et faire sur ces deux tènements les 35 logements qui étaient prévus sur le seul tènement de l'Opac en abandonnant la partie bureaux pour laquelle le promoteur n'a pas pu vendre les plateaux.

Il restera après la parcelle qu'Epura nous porte pour le foncier, c'est la parcelle communément dit « Diereman » où la maison s'est effondrée. On voulait la mettre tout de suite à profit des Brignairots en ouvrant le parc mais comme il y a l'étude de la CCVG sur les modes doux, sur la rue du Général de Gaulle, cela risque d'impacter en partie, du moins le mur. Nous aimerions conserver le mur en pierre donc nous préférons attendre les études de la CCVG pour démarrer, pour pouvoir bien se caler et faire au mieux pour préserver ce mur.

Je pense que j'ai à peu près tout dit sur le quartier de la Gare et puis, pour information, nous sommes en étude « zone à projet » sur l'autre périmètre de la Gare au sud de la rue du Général de Gaulle. Il y a des réunions publiques, des ateliers qui sont en cours et, pour les réunions publiques, vous êtes les bienvenus pour écouter ce que le bureau d'études va nous proposer.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Valérie. Si nous devons résumer les choses, on dirait que nous étions sur un train pendant 5 ou 6 ans (ou 7 ans) de 200 logements par an en création, alors même que le PLH nous en demande 100. Aujourd'hui, l'objectif que nous avons c'est d'apaiser les choses tout en finissant au plus tôt les projets, c'est-à-dire que la Gare, on veut que ça termine au plus tôt maintenant ; que l'on ne traîne pas cela éternellement pour revenir à un niveau ; alors une discussion avait été commencée au niveau de la CCVG sur le futur PLH, compte tenu que nous avons les Compagnons du Devoir qui vont arriver et qui vont nous amener 120 logements sociaux ; pour nous permettre d'apaiser en fait l'accroissement du nombre de logements. Nous ne pouvons pas dire encore à combien nous serons tenus mais nous serons certainement à moins de 100.

Par ailleurs, malgré tout, nous avons un PLU qui peut nous imposer des projets qu'on ne souhaiterait pas mais on se doit de respecter notre PLU bien sûr.

Pour l'instant, nous avons réussi à nous en sortir mais cette Ville, bien entendu, supporte une pression foncière considérable. A nous d'apaiser les choses maintenant, de finir ces projets pour que l'on puisse, en mettant en place tous les investissements que nous faisons, et c'est finalement pour ajuster aussi les moyens de la Commune à cette dynamique foncière qui s'est mise en place. En tous cas, nous vous tiendrons informés au fur et à mesure du mandat, comme l'a fait Valérie car nous avons une information bien structurée ; nous vous tiendrons au fait de tout ce qui se passe et des projets qui peuvent venir encore peser sur l'équilibre de notre Commune.

**Mme Valérie GRILLON** : Pour compléter, si vous me le permettez, M. le Maire, pour affirmer notre position de maîtriser l'évolution de la Ville, nous sommes en modification de PLU, pas en révision mais en modification de PLU qui a commencé ; le bureau d'études a déjà travaillé, cela fait déjà 2 mois qu'il est dessus, donc nous vous tiendrons au courant. Pour l'instant, c'est plutôt du diagnostic et du repérage sur tout ce qui ne fonctionnait pas dans... C'est normal, un gros document, il y a des choses à adapter, donc pendant 18 mois nous l'avons malaxé, maintenant nous avons repéré des failles pour lesquelles on va essayer de répondre et des choses à améliorer pour nous aider justement dans l'accompagnement de la maîtrise du développement en termes d'urbain.

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer à la dernière phase. Agnès BÉRAL va nous présenter le travail qui a été fait à partir des recommandations que nous avait fait la Chambre Régionale des Comptes suite à son audit.

### 3. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Suites du précédent contrôle et recommandations

**Rapporteur** : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : Juste pour rappel, nous avons eu le rapport définitif de la CRC en novembre l'année dernière. Nous l'avons présenté en Conseil municipal en décembre et donc il nous demandait, au bout d'1 an, où nous en étions vis-à-vis de leurs recommandations.

Je rappelle juste qu'il y a eu un audit en 2013 et je disais où nous en étions, c'était sur le mandat d'avant 2014, donc il fallait améliorer la prévision et le suivi de l'exécution budgétaire avec la mise en place des AP/CP (vous en avez déjà entendu parler) donc les autorisations de programmes et crédits de paiements. Cela a été mis en place dès juin 2021 avec la restructuration de Jean Moulin ; améliorer le suivi des associations en matière de revalorisation des prestations en nature, justement donc il y a déjà eu des tableaux de fait, nous avons eu un stagiaire qui s'est occupé de ça. Nous devons le remettre à jour maintenant en fonction de l'évolution des coûts des fluides et des choses comme ça, parce que c'étaient par exemple des prix au mètre carré pour les bâtiments.

Il fallait aussi poursuivre l'effort entrepris ; autant d'outils permettant une gestion plus dynamique et réactive dans le domaine des ressources humaines. Il n'y avait pas eu d'évolution notable par rapport à cela.

Nous passons au nouvel audit donc celui sur la mandature précédente (2014 – 2020) et je rappelle les points ; nous allons mettre directement les actions mises en place ; pas la peine de relire.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, tout le monde a eu le document.

**Mme Agnès BÉRAL** : La recommandation numéro 1 était de mettre en place dès l'exercice 2021 un mécanisme de provisions pour risques et charges ; ce que nous avons fait par délibération le 15 décembre 2021.

Ensuite, pour instaurer un contrôle interne formalisé, signer une convention de partenariat avec le comptable. Nous avons mis en place, quand même, la Direction de l'évaluation des politiques publiques qui intègre une mission de contrôle de gestion. Nous avons mis en place une formation de contrôle interne pour les cadres et les élus en octobre 2022.

Par contre, nous n'avons pas signé de convention avec le comptable parce qu'il y a à priori la fermeture de la Trésorerie en septembre 2023 et nous allons peut-être changer tout simplement de responsable en face de nous.

Nous le ferons effectivement quand nous saurons quelle est notre nouvelle comptable.

Ensuite, la recommandation numéro 7 : améliorer la prévision budgétaire en mettant en place les APCP. Nous rappelons que nous l'avons fait pour le groupe scolaire Jean Moulin et que nous allons le faire pour les travaux de chaufferie-bois.

Nous avons acquis un logiciel, un module de gestion des APCP sous notre logiciel de finances actuel et nous avons, pour le coup, baissé le montant des reports 2021 sur 2022. Cela nous avait été reproché car nous avons fait trop de reports et, justement, avec la mise en place des APCP on a pu diminuer le montant des reports.

Recommandation n°8 : améliorer le suivi des associations, notamment en matière de valorisation des prestations en nature. Nous avons quand même créé le service animation et vie associative (SAVA) ; la mise en place du « guichet unique » pour les associations.

Nous avons fait un travail de recensement et de chiffrage des catégories d'aide aux associations qui a été engagé en 2021 et qui permet de ressortir un coût horaire des bâtiments et d'identifier par association le montant des salles mises à disposition par la collectivité en fonction du nombre d'heures d'occupation. Cela fera l'objet effectivement, quand nous signerons des conventions avec les associations et cela sera stipulé dans les conventions ou dans les demandes de subventions quand les associations n'ont pas de convention.

En cours, il y a la création d'un portail associatif qui permettra une simplification des échanges avec les associations.

La recommandation n°2 : dès le débat d'orientation budgétaire 2022, il fallait renforcer la prospective sur l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel dans le rapport d'orientation budgétaire. Justement, nous l'avons intégré mais déjà dans le BP de l'année dernière ; nous avons déjà intégré les données du « rapport social unique ». Je ne sais pas si vous vous rappelez mais c'est la deuxième année que nous le faisons.

La recommandation n°3 : clarifier et mettre à niveau les outils et le pilotage des ressources humaines afin de définir dès 2021, une stratégie pluriannuelle en la matière.

Comme nous l'avons déjà précisé, nous avons adopté les « lignes directrices de gestion » en matière de promotion interne en 2020 ; « les lignes directrices de gestion » en matière d'avancement de grade en 2021 et donc en 2022, l'adoption des « lignes directrices de gestion » généralistes qui ont été présentées au Comité technique du 21 septembre 2022.

Nous avons acquis un logiciel de gestion de la masse salariale qui s'appelle ADELICE et nous avons réalisé un audit sur les services RH-GPEC entraînant une réorganisation avec notamment un pilotage unique dont nous vous avons parlé tout à l'heure pour la direction, pour le poste de DRH.

La recommandation n°4 : nous avons procédé au recrutement ouvert à des contractuels. Nous le faisons depuis maintenant quelques années ; dès que nous devons ouvrir des postes ou des modifications, nous devons signifier que les postes sont ouverts aux contractuels donc nous arriverons, à terme, à ce que dans tous les contrats il y ait des postes qui soient ouverts aux contractuels. C'est une obligation.

Nous avons une mise à jour « bisannuelle » du tableau des emplois (vous commencez à le connaître aussi), et nous allons redemander, pour ceux que nous n'aurions pas, les diplômes lors de la procédure de recrutement sur les postes qui le nécessitent.

La recommandation n°5 : supprimer le régime dérogatoire des congés d'ancienneté pour revenir à la durée légale de 1 607 heures donc cela a été fait au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La recommandation n°6 : faire évoluer en 2022 la prime de fin d'année par exemple en prenant en compte le montant versé dans le cadre du nouveau régime indemnitaire.

Nous n'avons pas touché pour le moment à cette prime de fin d'année. Notre délibération à l'époque était valable et on nous a dit que ce serait peut-être mieux de faire autrement mais tant qu'elle est valable et que nous n'avons pas trouvé une solution intéressante, nous préférons garder cette prime de fin d'année. Cela fait globalement un petit treizième mois, je dirais, au mois de novembre.

**M. Serge BÉRARD** : Merci pour votre attention. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Guy BOISSERIN** : Oui, une question et surtout une remarque parce que nous avons parlé dans ce texte depuis tout à l'heure des apports en nature que nous pouvons faire aux associations, et je prends M. BLAIN à témoin, je me rappelle l'avoir réclamé quand j'étais assis par là-bas dans les années 1996 je pense et il me semble que le Code qui régit les collectivités territoriales oblige à cela depuis 1996.

J'aimerais bien que l'on sorte une minute du Conseil de l'année 1996 ; je suis sûr que j'ai posé une question là-dessus et d'ailleurs à l'époque, j'avais également demandé la comptabilité analytique, donc vous pourrez constater que je suis un garçon patient.

**M. Serge BÉRARD** : Personne n'en doutait.

En tout cas, s'il n'y a pas d'autres questions, merci aux services de votre patience et de votre présence car c'était quand même un Conseil municipal long. Il va y en avoir un autre de même nature le 14 décembre à 18h.

Merci à tous et je vous souhaite une bonne nuit. Préparez-vous donc pour ce Conseil municipal du 14 décembre qui va durer aussi longtemps mais qui commencera plus tôt. Merci beaucoup.

La séance est levée à 00 h 34

<b>Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2022</b>	
<b>Signataires</b>	<b>Émargement</b>
<b>Serge BÉRARD (Maire)</b>	Le 14 décembre 2022 
<b>Claude MARCOLET (Secrétaire du Conseil municipal du 30 novembre 2022)</b>	Le 14 décembre 2022 